



ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DE LA FRANCOPHONIE

Rapport d'activités

Présenté par

M. Pascal Terrasse
Député de la République française
Secrétaire général parlementaire

QUEBEC | 2 ET 3 FEVRIER 2017

SOMMAIRE

INTRODUCTION	6
I. LES REUNIONS DES INSTANCES DE L'ASSEMBLEE	9
A. LA 42 ^E SESSION (ANTANANARIVO, 8-12 JUILLET 2016)	9
B. LES REUNIONS DES COMMISSIONS (ANTANANARIVO, 10 JUILLET 2016).....	10
1. La Commission des affaires parlementaires	10
2. La Commission de la coopération et du développement	12
3. La Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles et la sous-commission de l'éducation	13
4. La Commission politique.....	14
C. LES REUNIONS DES RESEAUX	16
1. Réunion du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme (Ouagadougou, 2-3 octobre 2016)	16
2. Réunion du Réseau des femmes de l'APF (Antananarivo, 9 juillet 2016)	16
D. LES REUNIONS DES ASSEMBLEES REGIONALES	18
1. La régionale Amérique (Ottawa, 25-28 juillet 2016)	18
2. La régionale Europe (Vallée d'Aoste, 26-30 septembre 2016)	18
II. RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS DE LA FRANCOPHONIE ET PARTICIPATIONS AUX REUNIONS INTERNATIONALES	19
A. LES RELATIONS AVEC LA FRANCOPHONIE	19
1. Le Sommet de la Francophonie.....	19
2. La 9 ^e Conférence et 10 ^e Assemblée générale de l'AFAPDP (22-23 septembre 2016)	21
3. Atelier technique sur les registres d'état civil et les élections en Afrique (Addis-Abeba, 29-30 septembre 2016)	21
4. Inauguration Réseau école citoyenneté (Yaoundé, 17 octobre 2016)	21
5. Volontaire international de la Francophonie	22
B. LA PARTICIPATION DE L'APF AUX REUNIONS INTERNATIONALES.....	22
1. La MEDCOP (Tanger, 18-19 juillet 2016)	22
2. La Conférence de l'IFLA (Washington, 9-12 août 2016).....	23
3. Le dialogue régional : « les partis politiques et les processus électoraux en Afrique » (Praia, 21-22 septembre 2016)	24
4. Forum public de l'OMC (Genève, 27-29 septembre 2016).....	24
5. La Conférence parlementaire de la Banque mondiale et du FMI	25
(Washington, 3-5 octobre 2016)	25

6. La 22 ^{ème} Conférence des Parties sur les changements climatiques (Marrakech, 7-12 novembre 2016)	25
7. Le Forum de la paix et de la sécurité en Afrique (Dakar, 6-7 décembre 2016)	26
8. L'assemblée consultative des parlementaires sur la Cour pénale internationale et l'Etat de droit (Dakar, 9-10 décembre 2016)	27
9. La dixième session du Comité intergouvernemental de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (Paris, 12-15 décembre 2015)	28
III. VIGILANCE DEMOCRATIQUE ET OBSERVATIONS DES ELECTIONS	29
A. L'APF, VIGIE DE LA DEMOCRATIE	29
1. Les sections suspendues et mises sous observation	29
2. Regard sur les situations politiques dans l'espace francophone	30
a) Section suspendue	31
b) Section mise sous observation	34
c) Section mise sous observation à titre préventif	36
d) Autres situations politiques	38
e) Veille parlementaire	46
B. LES MISSIONS D'OBSERVATION ELECTORALES	49
IV. LA COOPERATION PARLEMENTAIRE	51
A. LES SEMINAIRES PARLEMENTAIRES	51
1. Séminaire sur les expériences des processus budgétaires dans le contexte francophone : les lois de finances nationales, les budgets territoriaux et leur exécution (Phnom Penh, 19-20 octobre 2016)	51
2. Séminaire sur la diversité des expressions culturelles à l'ère du numérique (Québec, 1 ^{er} novembre 2016)	52
3. Séminaire sur les processus budgétaires et les questions d'éthique et de déontologie parlementaire (Antananarivo, 7-8 novembre 2016)	52
4. Séminaire parlementaire à l'occasion de la 22 ^{ème} Conférence des parties (Marrakech, 11 novembre 2016)	53
5. Séminaire régional sur l'abolition de la peine de mort (Ouagadougou, 19-20 décembre 2016)	54
B. LES ACTIONS DU PROGRAMME NORIA	55
1. Dans le cadre de l'Appui à la Modernisation des Systèmes d'Information	55
2. Au titre de la Promotion de la Francophonie	56
3. Dans le cadre du renforcement des capacités des parlements (Conakry, 12-13 octobre 2016)	57
4. La procédure d'audit	58
C. LA COOPERATION EN FAVEUR DES DROITS DES FEMMES	58
1. La réunion du Réseau des femmes parlementaires des Amériques (Salta, 13-14 octobre 2016)	58
2. Mission de contact et d'information sur la situation des femmes migrantes et réfugiées (Grèce, 17-20 octobre 2016)	59

D. LES STAGES ET FORMATIONS POUR FONCTIONNAIRES	60
1. Le stage APF à destination des fonctionnaires parlementaires	60
2. La formation diplômante conjointe APF/Université Senghor en ligne sur « Administration et organisation du travail parlementaire »	60
E. LES PROGRAMMES A DESTINATION DE LA JEUNESSE	62
1. Implication de la jeunesse dans les instances de décisions de la francophonie	62
2. Le parlement national des jeunes de Guinée	63
3. Formation ateliers sur l'entrepreneuriat en Côte d'Ivoire	64
F. LE PROGRAMME JEUNES PARLEMENTAIRES FRANCOPHONES (2^{EME} SESSION EN REGION AMERIQUE, 30 OCTOBRE-4 NOVEMBRE 2016)	64
V. LES PROGRAMMES MULTILATERAUX DE DEVELOPPEMENT PARLEMENTAIRES	67
A. MADAGASCAR	67
B. MALI	68
C. BURKINA FASO	69
VI. L'ORGANISATION DU SECRETARIAT GENERAL	71
VII. POLITIQUE DE COMMUNICATION ET SITE INTERNET	73
A. LE SITE INTERNET DE L'APF	73
B. LES AUTRES SUPPORTS DE COMMUNICATION	73
1. Page Facebook de l'APF et du PFJ	73
2. Fil Twitter de l'APF	74
3. Reportages vidéo	74
4. La Lettre de la Francophonie parlementaire	74

INTRODUCTION



PASCAL TERRASSE
Député français
Secrétaire général parlementaire de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

Le second semestre 2016 a été marqué par la 42e Session de l'APF et le XVIe Sommet de la Francophonie tenus tous deux, dans les mêmes lieux, à Antananarivo.

Le défi pour Madagascar était loin d'être évident, notamment en terme logistique et sécuritaire. A peine sortie d'une grave crise politique, la Grande île avait voulu fêter sa réconciliation avec les principes démocratiques en accueillant à deux reprises la famille francophone. Le succès de ces deux événements a démontré que nous avons eu raison de faire confiance aux autorités malgaches, au premier rang desquelles nous comptons bien sûr notre grand ami le Président de l'Assemblée nationale, M. Jean Max Rakotomamonjy.

Je garde en mémoire les premiers mots de l'allocution de bienvenue du Président Rakotomamonjy à Antananarivo : « Voilà ! Nous y sommes ! Les rêves, les doutes et les appréhensions ont cédé la place à la réalité. » Cette Session fut un grand moment de joie et d'émotion ! Elle a été une contribution décisive, par l'organisation pour ainsi dire d'une répétition générale, à la réussite du Sommet de la Francophonie qui a suivi. Elle a été également un moment important de débat qui a permis de préparer le contenu de l'Avis présenté au nom de l'APF, lors du Sommet, devant les Chefs d'Etat et de gouvernement.

L'une des plus grandes satisfactions de notre Session a été bien sûr le retour au sein de l'APF de la section centrafricaine à la suite de la tenue d'élections législatives et du rétablissement des institutions démocratiques. Ce retour ne signifie pas que tous les problèmes sont aujourd'hui derrière nous. Vous le lirez dans ce rapport dans la partie consacrée à la Centrafrique, les violences sont loin d'être terminées et de nombreuses difficultés subsistent. Mais cette réintégration va permettre à l'APF de se mobiliser pour contribuer à la stabilité et à la bonne gouvernance de la République centrafricaine. Je me réjouis par ailleurs que le dialogue ait toujours été maintenu avec les autorités de transition centrafricaines.

La menace terroriste a continué d'exercer sa pression sur le monde francophone avec encore ce semestre de nombreux attentats. L'APF continue à se mobiliser contre ce fléau en organisant la coopération entre ses membres et en mettant à l'honneur l'éducation citoyenne de la jeunesse pour lutter contre la radicalisation.

L'APF continue bien sûr aussi à remplir sa mission de solidarité à l'égard des parlements qui sollicitent son aide, en ayant toutefois renforcé ses processus de sécurité. L'APF a ainsi contribué au cours de ce second semestre 2016 à organiser six séminaires de coopération parlementaire.

Enfin, le 20 novembre dernier, à l'occasion du premier anniversaire de la mort de Geoffrey Dieudonné, nous avons désigné le premier titulaire du prix éponyme que nous avons créé en son honneur.

Vous pourrez le constater à la lecture de ce rapport, ce second semestre 2016 a été l'occasion de resserrer encore davantage nos liens amicaux et politiques, ainsi que la solidarité qui nous unit.

I. LES REUNIONS DES INSTANCES DE L'ASSEMBLEE

A. LA 42^E SESSION (ANTANANARIVO, 8-12 JUILLET 2016)

La 42^e session de l'APF s'est tenue du 8 au 12 juillet 2016 au Centre de conférences international Ivato, à Antananarivo.

Le Bureau s'est réuni le 8 juillet, sous la présidence de M. Aubin Minaku, Président de l'APF, Président de l'Assemblée nationale de la République démocratique du Congo. Cette réunion a été suivie de celle du Réseau des femmes parlementaires le 9 juillet, puis de celles des quatre commissions le 10 juillet.



L'Assemblée générale a siégé les 11 et 12 juillet 2016. Elle a réuni environ 350 parlementaires issus d'une quarantaine de sections.

Lors de la cérémonie d'ouverture le 11 juillet, les délégués ont pu successivement entendre le Président de l'Assemblée nationale de Madagascar, M. Jean Max Rakotomamonjy ; le Président de l'APF, M. Aubin Minaku ; la Secrétaire générale de la Francophonie, Mme Michaëlle Jean, ainsi que le Président de la République de Madagascar, S.E.M. Hery Rajaonarimampianina.

L'APF a ensuite entamé ses travaux.

Elle a adopté diverses décisions relatives à sa composition. Elle a levé la suspension de la section centrafricaine ainsi que la mise sous observation des sections guinéenne, malgache et malienne puis elle a attribué le statut de membre de l'APF à la section roumaine, jusqu'alors membre associé.

L'Assemblée a ensuite entendu et approuvé le rapport d'activités du Secrétaire général parlementaire. Elle a également adopté le rapport financier du Trésorier sur les comptes de l'exercice 2015 et l'actualisation de la programmation 2016.

Mme Michaëlle Jean a prononcé devant l'assemblée consultative de la Francophonie un discours de politique générale et, à l'issue de cette intervention, s'est prêtée à une séance de questions réponses avec les parlementaires.

L'Assemblée a approuvé la création d'un Prix Geoffrey-Dieudonné, en hommage au fonctionnaire du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, lâchement assassiné lors de l'attaque terroriste contre l'hôtel Radisson Blu à Bamako, en novembre 2015.

L'Assemblée a ratifié cinq accords de partenariat avec respectivement le Parlement panafricain, la fondation Hironnelle, le Partenariat Halte à la Tuberculose et Action Santé mondiale, IPEMED et le PNUD Tunisie.

L'Assemblée a ensuite débattu, en vue de la préparation de son Avis destiné à être présenté devant les chefs d'Etat et de gouvernement au prochain Sommet de la Francophonie, du thème retenu pour ce Sommet : « Croissance partagée et développement responsable : les conditions de la stabilité du monde et de l'espace francophone ».

Puis, l'Assemblée a adopté les résolutions présentées au nom de ses commissions et du Réseau des femmes parlementaires.

L'Assemblée a finalement décidé de se réunir à Luxembourg début juillet 2017 pour sa 43^e session, à l'invitation de la section luxembourgeoise, cinquante ans après sa création dans la même ville.

B. LES REUNIONS DES COMMISSIONS (ANTANANARIVO, 10 JUILLET 2016)

1. La Commission des affaires parlementaires

La Commission des affaires parlementaires s'est réunie le 10 juillet 2016 à Antananarivo (Madagascar) sous la présidence de M. Robert Aubin, député (Canada), président.

La Commission a entendu tout d'abord une communication de son président qui a notamment excusé l'absence de M. Josué Mbadinga Mbadinga, sénateur (Gabon), vice-président, en raison du contexte pré-électoral gabonais.

La Commission a ensuite adopté les rapports présentés par M. N'Guessan Kouame (Côte d'Ivoire) sur « les institutions nationales des droits de l'Homme (INDH) dans l'espace francophone » et par M. Jean Rousselle (Québec) sur « la participation des jeunes à la politique dans l'espace francophone », ainsi que les projets de résolutions afférentes soumis à l'adoption de la Session.

La Commission a examiné les projets de rapports présentés par Mme Claudine Lepage (France), vice-présidente, sur « le bicamérisme dans l'espace francophone » et par M. N'Guessan Kouame (Côte d'Ivoire) sur « les autorités de protection des données personnelles dans l'espace francophone » suivi d'une audition de Mme Maximienne Randrianariso, correspondante malgache de l'Association francophone de protection des données personnelles (AFAPDP).

La Commission a également entendu une communication de Mme Claudine Lepage (France), vice-présidente sur le suivi du rapport sur « les enfants sans identité ». A l'issue de cette présentation, la Commission a vécu un moment d'intense émotion et de solidarité en échangeant avec le Père Pedro Opeka, fondateur de l'association Akamasoa qui lutte contre la pauvreté à Madagascar et redonne de la dignité à des milliers d'enfants par leur inscription à l'Etat civil, leur scolarisation et leur intégration familiale dans des nouveaux villages construits en lieu et place d'anciennes décharges d'ordures.

Dans le cadre de son examen des programmes de coopération parlementaire, la commission a poursuivi ses travaux par l'audition de M. Georges Nakseu, directeur affaires politiques et gouvernance démocratique de l'OIF puis l'examen des rapports présentés par Mme Nadia El Yousfi (Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles) sur « les missions électorales francophones » et sur « le prix Geoffrey-Dieudonné » ; par M. Louis Vlaronou (Bénin) sur « les séminaires parlementaires et les stages de formation » ; par M. Robert Aubin (Canada), président, sur « le programme Noria », « l'initiative multilatérale de coopération interparlementaire francophone (IMCIF) », « les programmes multilatéraux de développement parlementaire francophone », « le programme jeunes parlementaires » et par M. Josué Mbadinga Mbadinga (Gabon), vice-président sur les « programmes jeunesse de l'APF ».

La Commission a ensuite auditionné M. Pascal Bonnetain, Secrétaire général de l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) puis a apporté sa contribution à la préparation de l'Avis de l'APF destiné à être présenté devant les chefs d'Etat et de gouvernement lors du Sommet de la Francophonie.

La prochaine réunion de la Commission des affaires parlementaires se tiendra du 24 au 26 mars 2017 à Hô-Chi-Minh Ville (Vietnam). Y seront notamment examinés un nouveau projet de rapport sur « les déontologues et les codes d'éthique des Parlements de l'espace francophone » et une étude sur « les besoins des Parlements francophones en matière de droit comparé ».

2. La Commission de la coopération et du développement

Sous la présidence de M. Salibou Garba, député (Tchad), la Commission de la coopération et du développement, a examiné plusieurs projets de rapports et de résolutions.

La Commission a adopté deux résolutions, l'une portant sur les outils d'intervention de politique agricole en Francophonie, l'autre sur la croissance partagée et la lutte contre la pauvreté dans l'espace francophone.

Les membres de la commission ont débattu des migrations internationales dans la région Méditerranéenne. Ils ont également examiné le rapport sur le suivi des négociations commerciales internationales menées dans le cadre de l'organisation mondiale du Commerce (OMC) et le rapport sur la croissance économique partagée. Ils ont étudié le projet d'Avis que l'APF présentera au Sommet de la Francophonie dont le thème est au coeur du champ de compétence de la commission : « Croissance partagée et développement responsable : les conditions de la stabilité du monde et de l'espace francophone ». En outre, ils ont examiné le thème de l'industrialisation endogène de l'Afrique et préparé la réunion parlementaire sur la CdP22 qui se tiendra à Marrakech en novembre 2016.

Les membres de la Commission ont auditionné M. Kako Nubukpo, Directeur de la Francophonie économique et numérique. Ils ont également entendu l'intervention sur l'entrepreneuriat des jeunes de M. Pascal Bonnetain, Secrétaire général de l'OFQJ et ont pris acte de la communication sur l'économie collaborative du Secrétaire général parlementaire de l'APF, M. Pascal Terrasse. Enfin, un point sur le climat des affaires dans les pays de la Zone de l'Océan Indien a été présenté par M. Thierry Ramansoa, entrepreneur à Madagascar.

Poursuivant dans leur volonté de maintenir un dialogue permanent avec les organisations internationales, telles que la Banque mondiale, l'OMC et l'Institut francophone du développement durable (IFDD), les membres de la commission ont aussi manifesté leur vif intérêt pour les séminaires spécialisés d'information et de sensibilisation qui seront organisés au cours des prochains mois. Ils ont réitéré plus particulièrement leur soutien à la tenue d'un séminaire parlementaire portant sur la transparence des industries extractives en Afrique.

Les membres de la commission ont émis le vœu de prendre part aux prochaines concertations internationales sur les Objectifs du Développement Durable (ODD) qui auront lieu en 2017.

Ensuite, la commission a décidé pour ses travaux futurs de poursuivre les réflexions engagées sur :

- La croissance partagée : encourager la réalisation de cet Objectif de développement durable au sein de l'espace francophone ;
- Les migrations internationales.

Elle a également décidé de porter sa réflexion sur les thèmes ci-dessous :

- les systèmes de santé ;
- la corruption, la fiscalité.

Sur invitation de la section française, la prochaine réunion de la Commission se tiendra au printemps 2017 à Saint Denis de la Réunion.

3. La Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles et la sous-commission de l'éducation

a) Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles

Dans le cadre de la 42^e Session de l'APF qui s'est tenue à Madagascar, la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (CECAC) s'est réunie le 10 juillet 2016, sous la présidence de M. Didier Berberat (Conseiller aux Etats, Suisse). La réunion a rassemblé plus de 50 parlementaires provenant d'Afrique, d'Europe, d'Amérique et d'Asie.

Au cours de la réunion, les membres de la CECAC ont étudié la question de l'éducation à la citoyenneté. Ils ont également auditionné le Directeur de l'éducation et de la jeunesse de l'Organisation internationale de la Francophonie, sur le thème « Enjeux du financement et qualité de l'éducation dans l'espace francophone, dans la perspective de l'éducation 2030 ». Une représentante de l'Association malgache des professeurs de français est venue présenter les actions menées en faveur de l'enseignement du français à Madagascar, ainsi que les énormes défis auxquels est confrontée son organisation.

Finalement, la CECAC a auditionné le Directeur de l'information de TV5MONDE. Plusieurs sujets ont été abordés, tels que la cyberattaque dont la chaîne a été victime, les possibilités de collaboration entre cet opérateur de la Francophonie et l'APF, ainsi que la diffusion de TV5MONDE dans l'espace francophone. A cet égard, les parlementaires ont unanimement souhaité que l'APF, dans l'organisation de ses activités, privilégie, dans la mesure du possible, les hôtels diffusant TV5MONDE dans le bouquet de chaînes proposées.

b) La sous-commission de l'éducation

Toujours à l'invitation du Président Chagnon, la CECAC a tenu une réunion de la Sous-commission de l'éducation de la CECAC à Québec, le 2 novembre 2016, sous la présidence de Marco Viérin (député, Vallée d'Aoste) et en présence du président de la CECAC. Les parlementaires d'Afrique, d'Europe et d'Amérique ayant participé au Séminaire sur la diversité culturelle le jour précédent, ont pris part à la réunion de la Sous-commission.

Durant la réunion, les membres ont étudié la question de l'éducation à la citoyenneté comme vecteur important de lutte contre la radicalisation. A ce sujet, les parlementaires ont tenu une table-ronde et ont auditionné des experts provenant du milieu universitaire et de la société civile. Les membres ont également auditionné des représentants du Parlement francophone des jeunes (PFJ) concernant une résolution votée par le PFJ de Berne en 2015, qui portait sur la question suivante : « Est-il encore avantageux de se former et d'étudier en français ? ». En plus d'affirmer clairement qu'il est toujours avantageux de se former en français, les représentants du PFJ ont donné aux parlementaires des exemples concrets afin de favoriser ces études.

Le Président de la CECAC, M. Didier Berberat (conseiller aux Etats, Suisse) tient à remercier M. Marco Viérin (député, Vallée d'Aoste) pour son travail à titre de Président de la Sous-commission de l'éducation. Il remercie également Madame Carole Poirier (députée, Québec) et la section québécoise pour leur implication dans la réalisation du séminaire et de la réunion de la Sous-commission.

4. La Commission politique

Plus d'une soixantaine de participants, issus des quatre régions de l'espace francophone, ont participé à la réunion de la Commission politique qui s'est tenue à Antananarivo dans le cadre de la 42^e Session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

Sous la présidence de M. Jacques Legendre, sénateur (France) et président de la commission, les travaux ont débuté par un tour de table sur l'actualité politique des sections représentées à cette réunion.

Cette période d'échange a été bonifiée par la présentation du rapport statutaire sur les situations politiques dans l'espace francophone présenté par M. Charles Otando, député (Gabon). À cet égard, des résolutions portant sur les situations politiques dans les pays suivants ont été adoptées: République arabe syrienne, Burundi, République centrafricaine et Haïti.

Ces résolutions ont notamment recommandé le maintien de la suspension de la section syrienne sur la base de l'article 4.1 du Règlement de l'APF ainsi que le maintien de la mise sous observation, à titre préventif, de la section du Burundi compte tenu de la grave crise démocratique que connaît ce pays. Cette mise sous observation préventive est accompagnée de la suspension des activités de coopération institutionnelle en direction de la section burundaise. Les parlementaires ont par ailleurs voté pour la levée de la mesure de suspension imposée en 2013 à la section centrafricaine et pour sa mise sous observation pour une période initiale de deux ans, conformément à l'article 5.7 du Règlement.

Les parlementaires ont également adopté une résolution sur la situation politique en Haïti laquelle rappelle la disponibilité de l'APF à mettre en œuvre des actions de coopération destinées au renforcement du Parlement bicaméral haïtien dès lors que le processus électoral aura été complété et achevé.

La commission a ensuite étudié les projets de rapports de la section canadienne sur la légalisation de la marijuana vue sous l'angle de la politique publique, présenté par M. Darell Samson, député (Canada), et de la section québécoise sur le rôle des parlementaires dans la lutte contre le radicalisme religieux présenté par M. André Dolet, député (Québec).

Les parlementaires ont également entendu le Directeur exécutif du comité de lutte contre le terrorisme des Nations unies, M. Jean Paul Laborde, sur le rôle des parlementaires francophones dans la prévention et la lutte contre le terrorisme. À la suite de quoi ils ont adopté un projet de résolution sur le terrorisme international dans l'espace francophone invitant «les gouvernements à soutenir le renforcement de la coopération internationale pour la lutte contre le terrorisme, principalement par le biais d'initiatives politiques et culturelles qui valorisent le respect de la démocratie et de la liberté.» Cette déclaration invite également les parlements de l'espace francophone à une meilleure coopération législative sur ce sujet qui, au cours des dernières années, a brutalement touché de nombreux pays de la Francophonie.

La commission a poursuivi ses discussions sur l'élaboration du Document normatif sur la démocratie parlementaire visant à introduire une révision du processus de vigilance démocratique de l'APF. Il a été convenu de constituer un groupe de travail, au sein de la Commission politique, qui aura pour mandat de finaliser la rédaction du document et d'identifier des modifications réglementaires induites par son adoption.

Enfin, Mme Anne Seydoux-Christe (Conseillère aux États, Suisse) a présenté aux membres de la commission un nouveau projet de thème à étudier, soit la question de la peine de mort dans l'espace francophone.

Projets de rapports étudiés par la commission :

- Les situations politiques dans l'espace francophone, présenté par M. Charles Otando Dionne, député (Gabon) ;
- La légalisation de la marijuana vue sous l'angle de la politique publique, présenté par M. Darell Samson, député (Canada) ;
- La lutte contre le radicalisme religieux : état des lieux et rôle des parlementaires, présenté par M. André Drolet, député (Québec) ;
- Document normatif sur la démocratie parlementaire et la révision du processus de vigilance démocratique de l'APF, présenté par M. Alain Onkelinx, député (Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles).

Les projets de résolutions adoptés par la commission :

- Projet de résolution sur la situation en République arabe syrienne ;
- Projet de résolution sur la situation en République centrafricaine ;
- Projet de résolution sur la situation au Burundi ;
- Projet de résolution sur la situation en Haïti ;
- Projet de résolution sur le terrorisme international dans l'espace francophone.

C. LES REUNIONS DES RESEAUX

1. Réunion du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme (Ouagadougou, 2-3 octobre 2016)

À l'invitation du Président de l'Assemblée nationale du Burkina Faso, M. Salifou Diallo, le Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme de l'APF s'est réuni à Ouagadougou, les 2 et 3 octobre 2016, sous la présidence de M. Didier Berberat, Conseiller aux Etats (Suisse). La réunion a rassemblé plus de 50 participants provenant d'Afrique et d'Europe.

Au cours de cette réunion, les membres du Réseau ont échangé sur la lutte des parlementaires contre ces 3 maladies. Le Réseau a également auditionné ONUSIDA, le PNUD et le Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme. En plus de ces auditions, les membres ont discuté de ces pandémies avec des experts burkinabés provenant du Comité national de lutte contre le VIH/sida et de la société civile.

Un accent particulier a été mis sur la tuberculose durant la réunion. En plus de se familiariser avec le « Plan mondial pour mettre fin à la tuberculose » de l'organisation onusienne Halte à la tuberculose, les participants ont visité des centres de dépistage, d'information et de soins reliés à cette maladie.

2. Réunion du Réseau des femmes de l'APF (Antananarivo, 9 juillet 2016)

Le Réseau des femmes parlementaires s'est réuni le 7 juillet 2016, à Antananarivo sous la présidence de Madame Lydienne Epoubé, députée du Cameroun, Présidente du Réseau. Plus de 60 femmes parlementaires provenant de plus de 30 sections de l'APF ont participé à cette réunion.

Après le mot introductif de la Présidente, le Réseau a entendu quatre présentations de rapports :

- un rapport sur les discriminations en ce qui concerne la transmission de la propriété et de l'héritage, présenté par Mme Chantal Guittet (députée, France) qui a été adopté à l'unanimité ;
- un rapport sur l'alphabétisation des femmes adultes présenté par Mme Gila Martow (députée, Ontario) qui a été adopté à l'unanimité ;
- un rapport sur le changement climatique et l'approche genre, présenté par Mme Saida Chaker (députée, Maroc) qui a été adopté à l'unanimité ;
- un rapport sur la question de la mobilisation des hommes et des garçons pour prévenir et éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles présenté par Mme Mobina Jaffer (sénatrice, Canada).

Mme Maryse Gaudreault (députée, Québec) a pris la parole afin de partager avec les membres du Réseau son rapport sur le suivi de la mise en œuvre de la Convention pour l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard de femmes.

Mme Dilek Elveren, chargée de programme égalité homme-femme à l'OIF a ensuite présenté les politiques développées par l'OIF en faveur de l'égalité femme-homme au cours des dernières années ainsi que les actions qui seront prises au cours de l'année 2016-2017.

En ce qui concerne le suivi des résolutions adoptées en juillet 2015, de nombreuses sections ont échangé sur les bonnes pratiques, tout comme sur les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de certaines résolutions.

Finalement, les parlementaires ont été invités à prendre part les 10 et 11 mars 2017, à la réunion intersessionnelle du Réseau qui se tiendra à Québec.

D. LES REUNIONS DES ASSEMBLEES REGIONALES

1. La régionale Amérique (Ottawa, 25-28 juillet 2016)

L'Assemblée régionale Amérique (ARAM) 2016 a eu lieu du 25 au 28 juillet, à Ottawa, à l'invitation de la Section du Canada. Dix des quatorze sections de la Région y étaient représentées, soit celles de l'Alberta, du Canada, de la Colombie-Britannique, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Manitoba, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario, du Québec et de la Saskatchewan. La Section française y était représentée par un député de la Guyane, M. Gabriel Serville et l'APF par son secrétaire général administratif.

Les travaux de l'ARAM portant sur le thème de l'économie sociale ont été présidés par la chargée de mission Amérique et députée ontarienne, Mme Gila Martow. Les parlementaires ont eu l'occasion de s'entretenir avec deux experts dans le domaine de l'économie sociale. Ils ont également adopté une résolution à ce sujet à la clôture des travaux. Par ailleurs, une réunion de la Conférence des présidences de section (CPS) de la Région a eu lieu tout juste avant les travaux de l'ARAM et celle-ci fut dirigée par le président de la Section canadienne de l'APF et député du Parlement du Canada, M. Joël Lightbound.

2. La régionale Europe (Vallée d'Aoste, 26-30 septembre 2016)

Du 26 au 30 septembre 2016 s'est tenue à Saint Vincent (Vallée d'Aoste) sous la présidence de M. Jean-Paul WAHL, la 29^e Assemblée régionale Europe de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie dont le thème était « la Francophonie économique ».

Alors que M. Stéphane Lopez, représentant permanent de l'OIF auprès de l'Union européenne a brossé « l'état des lieux de la Francophonie économique en Région Europe », divers membres du monde académique de l'Université de la Vallée d'Aoste ont traité d'une part des « jeunes, emploi et réconciliation des finalités économiques et sociales dans l'espace francophone » et d'autre part « des opportunités et contraintes pour le développement des économies locales ».

Après un exposé de représentants du Forum francophone des Affaires (FFA), le Président de la Chambre valdôtaine des entreprises et des activités libérales a présenté *in concreto* les « relations économiques en Vallée d'Aoste ».

Afin de procéder à une comparaison entre les approches francophones et anglophones, la Région Europe avait invité un représentant du Commonwealth, M. Soobramanien, afin qu'il décrive les stratégies économiques développées au sein même du Commonwealth.

En guise de conclusion, les membres de l'Assemblée ont adopté une résolution souhaitant l'organisation, en partenariat avec la représentation de l'OIF auprès de l'UE et le Forum Francophone des Affaires, d'un événement réunissant acteurs économiques, politiques et académiques dans le cadre des Journées de la Francophonie de mars 2017.

II. RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS DE LA FRANCOPHONIE ET PARTICIPATIONS AUX REUNIONS INTERNATIONALES

A. LES RELATIONS AVEC LA FRANCOPHONIE

1. Le Sommet de la Francophonie

La XVI^e Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage, plus connu sous l'appellation de Sommet de la Francophonie, s'est tenue à Antananarivo les 26 et 27 novembre 2016.

Cette Conférence a été précédée, comme c'est habituel, d'une session du Conseil permanent de la Francophonie, le 22 novembre, et d'une session de la Conférence ministérielle de la Francophonie les 23 et 24 novembre.



a) La participation de l'APF au Sommet d'Antananarivo

Conformément à ce qui avait été décidé par le Bureau de Berne, en juillet 2016, la délégation officielle de l'APF devait être composée de M. Aubin Minaku, Président de l'APF, Président de l'Assemblée nationale de la République démocratique du Congo, de M. Jacques Chagnon, Premier vice-président de l'APF, Président de l'Assemblée nationale du Québec et du Secrétaire général parlementaire. Mais malheureusement, M. Aubin Minaku a été retenu en RDC et n'a pu se rendre à Antananarivo. C'est donc M. Jacques Chagnon qui a été amené à le suppléer et à présenter l'Avis de l'APF devant les chefs d'Etat et de gouvernement. M. Chagnon est également intervenu devant la Conférence ministérielle de la Francophonie et devant le Conseil permanent de la Francophonie.

Je voudrais adresser mes plus vifs remerciements et l'expression de notre très grande gratitude à la section malgache, et tout spécialement à son Président M. Jean-Max Rakotomamonjy qui nous apporté une aide déterminante pour la réussite de notre séjour, dans la plus pure tradition de Tongasoa. Le Président Rakotomamonjy a également tenu à venir siéger à plusieurs reprises au banc de l'APF, ce dont nous lui sommes infiniment gré.

Des représentants du Parlement francophone des jeunes, issus de sa septième édition, étaient également présents au Sommet d'Antananarivo (voir le paragraphe ci-dessous consacré à leur implication tout au long du Sommet).

b) Les principales décisions du Sommet d'Antananarivo

Le Sommet a admis en son sein un nouveau gouvernement associé : la Nouvelle Calédonie, ainsi que trois nouveaux observateurs : l'Argentine, la Corée du Sud et le Canada-Ontario, portant ainsi à 84 le nombre des membres de l'OIF. Il est à noter que parmi ces quatre nouveaux membres, un seul est déjà présent au sein de l'APF : l'Ontario. Il serait souhaitable que les chargés de mission régionaux et la section française effectuent des démarches auprès de ces nouveaux membres pour leur suggérer une adhésion à l'APF.

L'Arabie saoudite avait pour sa part sollicité également un statut d'observateur à l'OIF mais la décision sur sa candidature a été reportée dans l'attente d'une mission exploratoire que le Sommet a demandé à Mme la Secrétaire générale de mandater dans ce pays.

En référence au thème du sommet, Croissance partagée et développement responsable : les conditions de la stabilité du monde et de l'espace francophone, le Sommet a adopté la déclaration d'Antananarivo qui se décline en trois sous-thèmes : les valeurs francophones au service d'une mondialisation heureuse et d'un monde plus stable ; croissance partagée et développement durable et responsable, un lien indissociable ; le développement durable et responsable et l'énergie pour tous constituent les principaux défis de demain. L'APF est bien sûr citée dans cette déclaration.

La Déclaration des jeunes francophones adressée au Sommet (voir ci-dessous) a été annexée à cette Déclaration.

Treize résolutions ont été également adoptées par le Sommet, notamment sur les situations de crises et de consolidation de la paix dans l'espace francophone ; la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents pouvant conduire au terrorisme ; la formation professionnelle et technique ; l'énergie propre et durable pour tous en Afrique ; la promotion de la diversité linguistique ; les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés ; la promotion du dialogue des cultures en tant que facteur de développement durable.

Enfin, l'Arménie a été choisie comme pays hôte du prochain Sommet de la Francophonie qui se tiendra en 2018, et la Tunisie comme pays hôte du Sommet de 2020.

Divers hommages ont été rendus à l'action et aux résultats de Madame la Secrétaire générale de la Francophonie au cours de ses deux premières années de mandat à la tête de l'OIF.

2. La 9^e Conférence et 10^e Assemblée générale de l'AFAPDP (22-23 septembre 2016)

M. N'Guessan Kouame, député (Côte d'Ivoire), membre du Bureau de la Commission des affaires parlementaires de l'APF, a participé le 22 septembre 2016 au 9^e congrès de l'Association francophone des autorités de protection des données personnelles à Ouagadougou (Burkina Faso). Le 23 septembre, il a présenté à la 10^e assemblée générale de l'AFAPDP, le projet de rapport qu'il prépare au titre de la Commission des affaires parlementaires de l'APF avec M. Josué Mbadinga Mbadinga, sénateur (Gabon) sur les autorités de protection des données personnelles dans l'espace francophone. Les liens privilégiés qu'entretient l'APF avec l'AFAPDP pourraient se formaliser dans une convention de partenariat entre les deux institutions.

3. Atelier technique sur les registres d'état civil et les élections en Afrique (Addis-Abeba, 29-30 septembre 2016)

Mme Nadia El Yousfi, députée (Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles), membre du Bureau de la Commission des affaires parlementaires de l'APF et rapporteure sur «les missions électorales francophones» a participé, les 29 et 30 septembre 2016, à l'Atelier technique sur «les registres d'état civil et les élections en Afrique» organisé par l'OIF, l'Union Africaine et IDEA international à Addis-Abeba (Ethiopie - Siège de l'Union africaine).

En présence de nombreux présidents de commissions nationales électorales africaines, francophones et anglophones, Mme El Yousfi a notamment présenté l'action reconnue de l'APF portant sur les domaines suivants : «Etat civil et démocratie», «enfants sans identité», «processus électoraux et missions d'observation électorale/missions d'information et de contacts à l'occasion de scrutins tenus dans l'espace francophone».

4. Inauguration Réseau école citoyenneté (Yaoundé, 17 octobre 2016)

L'ouverture de la 5^e session régionale de l'École citoyenne et politique de Yaoundé (Cameroun) le 17 octobre 2016 a été l'occasion de rendre hommage à la mémoire de Geoffrey Alain Dieudonné, fonctionnaire au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, tué en novembre 2015 lors de l'attaque terroriste contre l'hôtel Radisson Blu à Bamako (Mali).

Une célébration, organisée en partenariat avec le Réseau des Écoles citoyennes et politiques d'Afrique centrale (RECPAC), a honoré la mémoire de Geoffrey Alain Dieudonné et souligné l'engagement de tous ceux qui œuvrent pour la promotion de la paix et du dialogue entre les peuples. Le Président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, M. Philippe Courard, représentait l'APF à cette cérémonie et a posé la première pierre d'un Centre de recherche et d'information documentaire qui portera le nom de Geoffrey Alain Dieudonné.

A l'issue de cet hommage s'est ouverte la 5ème session de l'École citoyenne et politique de Yaoundé qui a réuni jusqu'au 20 octobre 2016, 80 participants issus de partis politiques, d'administrations publiques, d'organisations de la société civile et du monde universitaire d'Afrique subsaharienne. Cette session, consacrée à la « citoyenneté et la prévention des crises et conflits en Afrique », a permis d'ouvrir un débat sur le rôle du citoyen dans la promotion de la paix.

L'OIF et l'APF appuient la création d'Écoles politiques sur le continent africain, soutiennent l'École citoyenne et politique de Yaoundé et participent à l'organisation de sa session annuelle.

5. Volontaire international de la Francophonie

L'APF bénéficie depuis 5 ans du programme volontariat international initié par l'OIF.

Ce volontariat résulte de la volonté de l'OIF d'aider un jeune qui a terminé ses études supérieures et souhaite apporter sa contribution au développement et à la francophonie tout en acquérant une expérience professionnelle enrichissante à l'étranger. Les jeunes volontaires viennent du monde entier et sont répartis sur tous les continents. La sélection est rigoureuse. Sur 5 candidats qui sont proposés à l'APF, un seul est retenu au terme d'une audition en visio conférence suivie d'un texte écrit.

En 2016, le Secrétariat de l'APF a ainsi pu compter sur Monsieur Claude Biao, du Bénin, qui a accompli un travail fort apprécié de l'ensemble du Secrétariat général.

Cette action, auparavant financée à 100% par l'OIF est depuis un an prise en charge partiellement par l'APF qui finance les frais de voyage et une partie des émoluments du volontaire (30%).

Ce changement de condition nous rend plus proactifs dans la démarche dont le coût demeure modique. La mission de Monsieur Biao a pris fin décembre et c'est sa compatriote du Bénin Mme Samia Arouna qui lui a succédé depuis la mi-janvier 2017.

B. LA PARTICIPATION DE L'APF AUX REUNIONS INTERNATIONALES

1. La MEDCOP (Tanger, 18-19 juillet 2016)

Invitée par le comité d'organisation de la MEDCOP, la présidente du Réseau Mme Lydienne Epoube (députée, Cameroun) a participé à la seconde MEDCOP qui s'est déroulé les 18 et 19 juillet, à Tanger en compagnie de Madame Saida Chaker, députée du Maroc et membre du comité directeur du Réseau. Plus de 2000 participants ont pris part à cette réunion.

Un des enjeux de cette conférence était l'intégration du genre dans les discussions climatiques. A cet effet, de nombreuses manifestations dédiées à cette thématique étaient organisées au cours des deux journées.

Au cours de cette mission, Mme Lydienne Epoube a pris la parole en qualité de Présidente du Réseau des femmes parlementaires afin de présenter le lien particulier entre le renforcement de l'autonomie et des droits des femmes et la lutte contre le réchauffement climatique. Parce que ce lien n'est toujours pas universellement reconnu et qu'il demeure même largement ignoré, Mme Epoube a souligné, dans sa présentation, la pertinence d'une approche des changements climatiques dans laquelle les femmes sont actrices d'un développement durable pérenne. Il est, selon elle, urgent et impératif d'intégrer ces priorités dans les négociations internationales sur le climat.

A l'issue de cette réunion une charte a été signée par les participantes, qui affirme le rôle des femmes pour la mise en œuvre d'une politique climatique ambitieuse et qui identifie les moyens nécessaires dont elles doivent disposer.

Par ailleurs, il convient également de noter qu'au-delà de ces questions spécifiques au genre, cet événement avait également pour objectif d'encourager la création de coalitions d'acteurs dans tous les domaines concernés par le climat : agriculture, mobilité, finances, migrations, formation, construction, alimentation, forêt, désertification, énergie. Mme Lydienne Epoube a ainsi pu échanger avec différents acteurs de la société et renforcer des liens existant entre le Réseau et certaines organisations de la société civile.

2. La Conférence de l'IFLA (Washington, 9-12 août 2016)

L'APF a participé à la conférence de l'IFLA du 9 au 12 août 2016 à Washington organisée par les Services de Bibliothèque et de Recherche parlementaire du Congrès des Etats-Unis. L'IFLA est la Fédération Internationale des Associations de Bibliothécaires et des Bibliothèques (FIAB), plus connue sous son sigle anglais d'IFLA (International Federation of Library Associations and Institutions). L'édition 2017 aura lieu en Pologne. Ses réunions annuelles sont l'occasion d'échanges entre professionnels des parlements.

150 participants représentant une cinquantaine de pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique et d'Europe ainsi qu'une dizaine d'institutions et d'ONG internationales ont ainsi échangé sur le thème : « Quels services et ressources peuvent offrir les bibliothèques et les centres de recherche parlementaires dans un monde interconnecté ? ».

Les enjeux, les contraintes et les opportunités qu'offrent l'accès immédiat et individuel aux informations par internet et leurs impacts sur le recours aux services parlementaires ont nourri les débats. L'accès libre à une masse phénoménale de données accroît le risque d'utiliser les nouvelles technologies comme source principale de la recherche et, de ce fait, de marginaliser les services parlementaires dont les capacités de collecte et d'analyse demeurent fondamentales et irremplaçables du fait de la complexité des sujets parlementaires.

3. Le dialogue régional : « les partis politiques et les processus électoraux en Afrique » (Praia, 21-22 septembre 2016)

Invitée par l'Institut International pour la Démocratie et l'Assistance Electorale (International IDEA) et son Programme pour l'Afrique de l'Ouest, Mme Lydienne Epoube a participé en tant que conférencière, au Dialogue Régional sur « Les Partis politiques et les Processus électoraux : Prévenir la Violence électorale en Afrique », les 21 et 22 septembre au Cap Vert.

L'objectif de cette rencontre était de fournir une plateforme aux représentants d'un large éventail d'organisations et d'institutions - tels que les organisations régionales et sous régionales, les OGE, les partis politiques, la société civile, les fournisseurs d'assistance électorale, les universitaires et les spécialistes - pour discuter du rôle crucial des partis politiques dans la violence actuelle liée aux élections sur le continent africain, et sur la façon de l'éviter et/ou de l'atténuer.

Dans ce cadre, Mme Lydienne Epoube a fait une présentation sur la question de la représentation des femmes au sein des partis politiques et son lien avec la violence électorale.

Elle a basé son intervention sur un postulat simple : « Il ne peut exister de démocratie réelle et de processus électoraux inclusifs sans une prise en compte de la moitié de la population dans ces processus ! ». Or, la théorie étant très différente de la pratique, elle a ensuite cité différents obstacles présents dans la plupart de nos sociétés, empêchant de facto les femmes de participer pleinement et à égalité avec les hommes à une élection.

Ensuite, Mme Lydienne Epoube a indiqué, en se basant sur les échanges issus des discussions au sein du Réseau des femmes parlementaires francophones, quelques stratégies qui peuvent être mises en place par les partis afin de promouvoir une meilleure représentation des femmes en politique.

Au terme de cette conférence, des recommandations ont été adoptées afin de soutenir les partis politiques et faciliter les réformes au sein des partis qui en auraient besoin.

Lors de la prochaine réunion du Réseau des femmes parlementaires, Mme Lydienne Epoube partagera ces recommandations qui reconnaissent le rôle essentiel que joue la femme dans le processus politique afin qu'elles soient utilisées par les parlementaires comme un outil supplémentaire pour promouvoir une participation égale des hommes et des femmes en politique.

4. Forum public de l'OMC (Genève, 27-29 septembre 2016)

Le Forum public de l'OMC, qui fêtait cette année son 16^{ème} anniversaire, avait pour thème « Le commerce inclusif ». Le Forum a été l'occasion d'examiner trois questions : comment l'OMC peut favoriser la présence des petites et moyennes entreprises (PME) sur le marché mondial, comment le système commercial peut contribuer à l'innovation et comment les femmes peuvent participer davantage au commerce international.

L'APF était représenté par M. André Drolet, député de l'Assemblée nationale du Québec. M. André Drolet a pris part au débat d'ouverture du Forum et a participé aux différents ateliers proposés par le Forum, notamment ceux liés au commerce électronique.

En marge du Forum, M. Drolet a rencontré M. Martin Chungong, Secrétaire général de l'UIP et Mme Arancha Gonzalez, Directrice exécutive du Centre du Commerce international. Il a réitéré l'intérêt des parlementaires francophones à se saisir des questions liées aux négociations internationales.

Pour rappel, dans le cadre des travaux de la Commission de la coopération et du développement de l'APF, la section du Québec et du Burkina Faso, depuis 10 ans maintenant, font un suivi des négociations commerciales internationales sous l'égide de l'OMC.

5. La Conférence parlementaire de la Banque mondiale et du FMI (Washington, 3-5 octobre 2016)

Moussa Abdoul Thiam, Vice-président de la Commission de la coopération et du développement (député, Sénégal), représentait l'APF à la Conférence parlementaire mondiale de la Banque Mondiale et du FMI qui s'est tenue à Washington du 3 au 5 octobre 2016.

La Conférence parlementaire a examiné les thèmes suivants : la mise en pratique des Objectifs de Développement Durables (ODD), l'emploi des jeunes, la stabilité financière mondiale et l'impact des changements climatiques sur nos économies. La question des migrations et l'impact des déplacements forcés des populations victimes des conflits ont également fait l'objet d'une large discussion.

La Conférence parlementaire, qui s'est tenue durant les Assemblées annuelles de la Banque mondiale et du FMI, offre une plateforme pertinente pour les parlementaires souhaitant participer aux initiatives internationales du développement.

6. La 22^{ème} Conférence des Parties sur les changements climatiques (Marrakech, 7-12 novembre 2016)

Une délégation de l'APF conduite par le Président de la Commission de la coopération et du développement, M. Salibou Garba, a pris part à la 22^{ème} session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) à Marrakech, du 7 au 18 novembre 2016.

Les sessions annuelles de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques attirent des milliers de participants issus des gouvernements, de parlements, d'entreprises, des milieux scientifiques et d'organisations non gouvernementales.

L'UIP a pris l'initiative d'apporter une dimension parlementaire à ce processus en organisant conjointement avec le Parlement marocain une réunion parlementaire. Celle organisée à Marrakech faisait suite à la réunion parlementaire qui s'était tenue à Paris en décembre 2015 et qui a abouti à l'adoption du Plan d'action parlementaire sur les changements climatiques.

La Réunion parlementaire de Marrakech, qui s'est déroulée le 13 novembre 2016, avait pour but de permettre aux parlementaires de recueillir des informations de première main sur les principaux enjeux et les grandes orientations de la CdP22. De plus, elle a permis aux parlementaires de dialoguer avec les négociateurs gouvernementaux directement associés aux processus de prise de décision de la Conférence ainsi que de se familiariser avec les recommandations figurant dans le Plan d'action parlementaire de l'UIP sur les changements climatiques. Enfin elle a été l'occasion pour les élus de débattre des moyens de donner rapidement effet à l'accord multilatéral de 2015, connu sous le nom d'Accord de Paris, au-delà même de sa ratification, par l'adoption d'autres formes d'action législative nationale.

Le projet de déclaration finale a souligné l'importance des parlementaires comme acteurs officiels dans les négociations relatives à la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Une proposition marocaine visant l'institutionnalisation des réunions parlementaires à l'occasion des CdP de manière à ce qu'elles deviennent des rencontres parlementaires sur les changements climatiques a été présentée à l'ensemble des parlementaires.

7. Le Forum de la paix et de la sécurité en Afrique (Dakar, 6-7 décembre 2016)

Dans le cadre de son partenariat avec l'IPEMED, l'APF a pris part à la troisième édition du Forum sur la paix et la sécurité en Afrique qui s'est tenu les 5 et 6 décembre 2016 à Dakar.

Ce Forum est né de la décision prise par les chefs d'Etat africains et français au Sommet de l'Elysée de décembre 2013 d'organiser dans une grande capitale africaine une rencontre régulière autour des questions sur la paix et la sécurité.

L'édition 2016 du Forum de Dakar a réuni près de 500 participants. Etaient présents des experts de haut niveau issus des milieux politique, militaire et industriel, mais aussi des journalistes et des chercheurs. La thématique retenue pour cette année était : « L'Afrique face à ses défis sécuritaire : regards croisés pour des solutions efficaces ».

Les interventions et les débats qui ont ponctué la rencontre avaient été structurés autour de trois sous-thèmes : défis de l'extrémisme violent, menaces environnementales et humanitaires, et enfin, les stratégies à mettre en œuvre pour pouvoir relever les défis. Les débats se sont déroulés sous forme d'ateliers de réflexion.

Un consensus s'est dégagé sur la prévention comme la véritable solution aux violences terroristes. Les chefs d'état-major qui sont venus partager leurs expériences et leurs opinions sont tombés d'accord pour dire que le processus de lutte contre le terrorisme ne passe pas seulement par la force, mais aussi par le renseignement, et la recherche du dialogue. Ils ont appelé les politiques à redonner « de l'espérance à la jeunesse souvent plongée dans le désespoir et la misère ».

Le Forum de Dakar 2016 a aussi révélé que l'expertise francophone en matière de RSS est en pleine évolution. Il est aujourd'hui urgent d'approfondir et de capitaliser les expériences, en vue de faire du monde francophone un espace de gouvernance démocratique des systèmes de sécurité. Les dispositions adoptées par la Francophonie à la faveur des Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface, complétées par celle de la Déclaration de Québec, offrent un cadre pertinent pour structurer les éventuelles interventions de l'APF et de l'OIF en matière d'appui à la réforme des systèmes de sécurité. Les réseaux institutionnels de la Francophonie, particulièrement les réseaux à vocation judiciaire, et les parlements membres de notre Assemblée, apportent une contribution majeure à cet immense chantier, notamment en organisant et en animant des séminaires sur la RSS en Afrique mais aussi en impliquant les Présidents des Commissions parlementaires en charge des questions de sécurité.

8. L'assemblée consultative des parlementaires sur la Cour pénale internationale et l'Etat de droit (Dakar, 9-10 décembre 2016)

Les 9 et 10 décembre 2016 s'est tenu à Dakar (Sénégal) la 9e Assemblée consultative des parlementaires sur la Cour pénale internationale et l'Etat de droit (ACP-CPI), un forum organisé par Action mondiale des parlementaires (PGA) en collaboration avec l'Assemblée nationale du Sénégal. Évènement d'envergure, l'ACP-CPI a regroupé plus d'une centaine de parlementaires. Plusieurs parlements membres de l'APF y étaient d'ailleurs représentés.

L'évènement s'est organisé autour de sept tables rondes thématiques regroupant des experts de la CPI, dont la présidente de la CPI, Mme la Juge Silvia Fernández de Gumeni, et la Procureure de la CPI, Mme Fatou Bensouda. Les tables rondes étaient construites de façon à favoriser les échanges entre les parlementaires et les experts.

Plusieurs thèmes et sous-thèmes ont pu être abordés, notamment la contribution des parlementaires à une coopération efficace dans la lutte contre l'impunité pour les crimes internationaux ainsi que la contribution et le rôle des parlementaires dans le processus pénal et les poursuites judiciaires relatives aux crimes internationaux. Ces thématiques spécifiques - et la question de la CPI de façon plus générale - sont des enjeux importants pour la Commission politique de l'APF, particulièrement dans le contexte où l'une de nos sections a concrètement entamé des démarches pour se retirer du Statut de Rome.

Le Président de la Commission politique de l'APF avait désigné M. Hilarion Etong (Cameroun), membre du Bureau de l'APF, pour participer à cet évènement et ainsi permettre d'enrichir les réflexions de la Commission politique sur la CPI. Ce dernier n'a toutefois pas pu se rendre à Dakar, car son avion a eu un accident au décollage à Yaoundé (explosion d'un moteur). Soulignons que, heureusement, M. Etong n'a pas été blessé lors de l'accident. C'est finalement la conseillère à la Commission politique qui a assisté aux différents travaux.

9. La dixième session du Comité intergouvernemental de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (Paris, 12-15 décembre 2015)

Monsieur Alexandre Cloutier (député, Québec) a représenté la CECAC à la 10^e Session du Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (Convention de 2005), qui s'est déroulée à Paris du 12 au 15 décembre dernier.

III. VIGILANCE DEMOCRATIQUE ET OBSERVATIONS DES ELECTIONS

A. L'APF, VIGIE DE LA DEMOCRATIE

1. Les sections suspendues et mises sous observation

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) est un observateur attentif des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone. Elle joue en ce sens un rôle actif en tant que vigie de la démocratie et elle propose des mesures qui visent à accompagner les États en situation de crise, de sortie de crise et de transition démocratique.

Si, au sein d'une section membre, l'ordre constitutionnel est renversé, le parlement dissous ou les valeurs de la Francophonie non respectées, l'APF peut suspendre la dite section en vertu des articles 4.1 et 5.6 de notre règlement.

4.1. L'Assemblée se compose de parlements et de groupes de parlementaires partageant les valeurs de la Francophonie telles que définies par la Charte de la Francophonie et par les Déclarations des Sommets et des Conférences ministérielles. Ils se constituent en sections.

5.6. Au cas où l'ordre constitutionnel d'un État serait renversé et que le Parlement de cet État, membre de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie est dissous ou privé de ses pouvoirs, la section représentant ce Parlement est suspendue jusqu'au rétablissement d'un ordre constitutionnel conforme aux principes fondamentaux qui inspirent l'Assemblée.

Parmi les conséquences de la suspension d'une section de l'APF, mentionnons l'impossibilité d'occuper des postes de responsabilité, de bénéficier d'actions de coopération et de participer aux différentes réunions. Actuellement, une seule section est suspendue au sein de notre Assemblée :

- **République arabe syrienne (2011)** - La suspension de la section syrienne a été prononcée lors de la 37^e Session de l'APF à Kinshasa (2011) sur la base de l'article 4.1 du règlement de l'APF selon lequel toute section membre doit adhérer aux valeurs de la Francophonie telles que définies par la Charte de la Francophonie et par les Déclarations des Sommets et des Conférences ministérielles.

Lorsque la suspension d'une section est levée, une mise sous observation est automatiquement appliquée pour deux années en vertu de l'article 5.7 de notre règlement.

5.7. Toute section dont la suspension vient d'être levée est mise sous observation pendant une période de deux ans. Si des problèmes sont constatés au cours de cette période, le Bureau et l'Assemblée plénière sont saisis de cette question et prennent les mesures appropriées.

Actuellement, une seule section est mise sous observation au sein de notre Assemblée :

- **République centrafricaine (2016)** - La suspension de la section centrafricaine a été levée lors de la 42e Session de l'APF à Antananarivo (2016) à la suite de la tenue d'élections législatives dans le pays et du rétablissement des institutions démocratiques qui s'en est suivi.

Enfin, une troisième mesure, extraréglementaire, a été développée lors de la réunion de la Commission politique à Yaoundé (Cameroun) en 2010 afin de répondre aux situations préoccupantes ne nécessitant pas une suspension : la mise sous observation à titre préventif. Actuellement, cette mesure est appliquée à une seule section de notre Assemblée :

- **Burundi (2015)** - La mise sous observation à titre préventif du Burundi est en vigueur depuis la réunion du Bureau de l'APF à Berne (2015), et ce, en raison de la crise démocratique en cours et des violations graves et continues des droits de l'Homme qui y sont commises. Cette mise sous observation préventive est accompagnée de la suspension des activités de coopération institutionnelle en direction de la section burundaise de l'APF.

Récapitulatif du statut des sections de l'APF

	DÉBUT DE LA SUSPENSION	LEVÉE DE LA SUSPENSION ET MISE SOUS OBSERVATION	LEVÉE DE LA MISE SOUS OBSERVATION	MISE SOUS OBSERVATION PRÉVENTIVE	LEVÉE DE LA MISE SOUS OBSERVATION PRÉVENTIVE
Burundi				Juillet 2015	
République arabe syrienne	Juillet 2011				
République centrafricaine	Juillet 2013	Juillet 2016			

2. Regard sur les situations politiques dans l'espace francophone

Cette section est consacrée aux situations politiques qui ont marqué l'actualité de l'espace francophone au cours des derniers mois. Elle ne concerne pas exclusivement les situations de crise, mais également, dans un esprit d'ouverture, l'actualité politique ayant retenu l'attention au sein des sections membres. De plus, elle se concentre essentiellement sur les faits politiques survenus depuis juillet 2016, bien que les événements antérieurs puissent être abordés pour davantage de compréhension.

Dans un premier temps, il sera question de la situation de la République arabe syrienne, seule section actuellement suspendue au sein de notre Assemblée. Dans un deuxième et troisième temps, les situations de la République centrafricaine et du Burundi, sections mises respectivement sous observation et sous observation à titre préventif, seront abordées. Dans un quatrième temps seront traitées les autres situations politiques qui font ou ont fait l'objet au cours des derniers mois d'un suivi par l'APF, à savoir le Burkina Faso, la République du Congo, l'Égypte, le Gabon, la Guinée-Bissau, la Guinée-Conakry, Haïti, le Mali, le Niger et la République démocratique du Congo. Il va sans dire que le fait d'être mentionné à ce point précis ne signifie pas, pour la section concernée, une quelconque condamnation. Il convient en effet de bien distinguer les sections suspendues et mises sous observation de celles simplement citées pour parfaire l'information donnée aux membres de l'APF.

Enfin, une cinquième partie fait le point sur l'actualité parlementaire ailleurs dans l'espace francophone en abordant notamment les différentes élections législatives ayant ponctué la vie parlementaire de nos sections au cours des derniers mois.

a) Section suspendue

République arabe syrienne

SECTION SUSPENDUE DEPUIS JUILLET 2011

La section syrienne a été suspendue de l'APF en juillet 2011 lors de la Session de Kinshasa (République démocratique du Congo). Cette suspension a été prononcée sur la base de l'article 4.1 du règlement de l'APF selon lequel toute section membre doit adhérer aux valeurs de la Francophonie telles que définies par la Charte de la Francophonie et par les Déclarations des Sommets et des Conférences ministérielles.

Il est apparu que l'État syrien violait sciemment les principes fondamentaux édictés par les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface, principes que sont la démocratie, l'État de droit et le libre exercice des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

Le conflit syrien a débuté en mars 2011 alors que, dans le sillage du Printemps arabe, des mouvements de contestation populaire sont violemment réprimés par les forces de l'ordre du gouvernement syrien. De manifestations citoyennes réclamant des réformes politiques, la situation en Syrie s'est alors transformée en véritable guerre civile opposant de nombreux acteurs sur des fronts multiples et se complexifiant sans cesse avec l'entrée en jeu des organisations djihadistes et des puissances extérieures.

Le conflit syrien oppose, dans un premier temps, les forces gouvernementales du Président Bachar al-Assad aux groupes armés rebelles de l'opposition syrienne qui souhaitent le départ du président. Loin d'être unifiée, cette opposition syrienne comporte des rebelles dits modérés, mais aussi des groupes islamistes et djihadistes, notamment les salafistes du Front Fateh al-Sham (ex-Front al-Nosra), liés à Al-Qaïda et réfutant l'État islamique (EI). Au cours du printemps 2016, sous l'égide de l'ONU, des

négociations de paix couplées à un accord de cessation des hostilités ont eu lieu entre les belligérants. Mais le départ ou le maintien de Bachar al-Assad au pouvoir est demeuré un sujet de désaccord entre les partis, mettant de la sorte fin aux pourparlers. La reprise des bombardements à Alep en avril a, de plus, sonné le glas de la trêve qui durait depuis huit semaines.

Par ailleurs, le régime de Bachar al-Assad combat également l'EI qui, en déclarant l'instauration d'un califat islamiste en Syrie et en Irak en juin 2014, a remis en cause les frontières syriennes et le contrôle du gouvernement syrien sur son territoire national. Enfin, le régime de Bachar al-Assad affronte en outre les Kurdes qui aspirent à une plus grande autonomie politique dans le Nord du pays. Parallèlement, ces mêmes Kurdes, tout comme les armées des rebelles syriens, combattent l'expansion de l'EI. À cette mosaïque s'ajoutent finalement les acteurs extérieurs, principalement la Russie et l'Iran qui appuient le régime syrien, la coalition internationale menée par les États-Unis qui s'oppose à la fois au gouvernement de Bachar al-Assad et à l'organisation terroriste de l'EI, l'Arabie saoudite et le Qatar qui soutiennent les rebelles islamistes salafistes ainsi que la Turquie voisine opposée aux Kurdes.

Depuis l'été 2016, le régime syrien affronte les groupes rebelles sur plusieurs fronts, la principale zone de combats étant la ville d'Alep, divisée depuis 2012 entre quartiers aux mains du régime à l'ouest et quartiers contrôlés par les groupes rebelles à l'est. De juillet à novembre 2016, les forces de Bachar al-Assad, appuyées par l'aviation russe, ont assiégé la ville en menant, de façon intensive, des frappes aériennes soutenues contre les quartiers rebelles. Les groupes insurgés d'Alep ont répondu par des tirs d'artillerie réguliers sur les zones pro-régimes de la ville. Ces bombardements récurrents ont causé la mort de plusieurs milliers de civils au cours de cette période. Quelques tentatives de trêves à des fins humanitaires ont été menées, notamment par la Russie, mais leur effectivité réelle n'a pas permis un véritable apport d'aide humanitaire aux populations civiles assiégées; les cessez-le-feu ont été régulièrement violés et les conditions de sécurité n'ont pas permis l'envoi par l'ONU des convois de ravitaillement aux 250 000 habitants des quartiers est d'Alep. Au cours de cette période, les tentatives d'évacuation de la population civile ont également échoué, les résidents craignant, d'une part, d'utiliser les couloirs d'évacuation mis en place sporadiquement par le gouvernement syrien et les rebelles interdisant, d'autre part, aux civils de quitter la ville.

Au cours de l'été 2016, le régime de Bachar al-Assad, soutenu par les forces russes, a aussi intensifié ses frappes aériennes dans la province rebelle d'Idleb, dans le nord-ouest de la Syrie. Les combats se sont poursuivis au cours de l'automne, les rebelles répondant aux raids des forces syriennes par des tirs d'obus et de roquettes sur les positions gouvernementales. Le 24 octobre 2016, des bombardements sur une école de l'Idleb, attribués au régime syrien ou à son allié russe, auraient tué 22 enfants selon l'Unicef. L'ONU a rapidement réclamé une enquête à ce sujet.

Depuis l'été 2016, les environs de Damas sont également l'objet de combats entre les forces pro-gouvernementales et les groupes rebelles. La ville de Daraya a notamment été reprise par le régime syrien à la fin du mois d'août après quatre ans de siège.

Par ailleurs, un nouveau front dans la guerre en Syrie s'est ouvert au cours du mois d'août 2016 alors que les forces aériennes du régime ont attaqué pour la première fois des positions des forces kurdes dans le nord-est du pays. Après une semaine de combats meurtriers, un accord de cessation des hostilités a été mis en place entre le régime de Damas et les forces autonomistes kurdes, supportées par les États-Unis dans la lutte contre l'EI.

Sur le plan diplomatique, l'envoyé spécial de l'ONU pour la Syrie, M. Staffan de Mistura, a travaillé au cours de l'été 2016 à la reprise des pourparlers de paix entre les différents protagonistes du conflit syrien. Ses efforts n'ont toutefois pas permis un retour à la table des négociations. À partir de septembre, le processus diplomatique s'est plutôt orchestré autour d'entretiens bilatéraux, mettant principalement en scène les États-Unis et la Russie, parrains respectifs de l'opposition et du régime. Loin d'aboutir à un dialogue constructif, les nombreuses tentatives d'accord de coopération pour une sortie de crise en Syrie ont toutes échoué en raison des tensions entre les deux puissances et des divergences persistantes. Le 3 octobre, les États-Unis ont ainsi annoncé la suspension de leurs pourparlers avec la Russie. Malgré la reprise du dialogue au cours du mois d'octobre, aucun résultat concret n'a pu émaner des efforts diplomatiques. De plus, les nombreuses trêves négociées ont, de façon générale, rapidement été violées par l'un ou l'autre des belligérants, entraînant leur fin prématurée. Les projets de résolution de cessez-le-feu du Conseil de sécurité de l'ONU ont, quant à eux, été minés par les relations difficiles entre la Russie et les États-Unis.

À partir de la mi-novembre 2016, un nouveau chapitre dans la guerre syrienne s'est entamé alors que les quartiers est d'Alep ont été la cible d'une féroce offensive aérienne et terrestre de la part des troupes de Bachar al-Assad et de la Russie. Le régime syrien, fort de l'appui de l'aviation russe menant maintenant ses raids depuis son porte-avions en Méditerranée, a indiqué sa détermination à reprendre le contrôle de la totalité de la ville d'Alep. Des combats violents, entraînant la mort de plusieurs centaines de civils assiégés, ont ainsi opposé les rebelles à l'armée syrienne qui gagnait sans cesse du terrain. Le 30 novembre 2016, 50 000 civils avaient pu fuir le secteur rebelle d'Alep vers les zones contrôlées par le gouvernement, mais plusieurs milliers de résidents demeuraient piégés au cœur du conflit.

L'offensive des troupes de Bachar al-Assad s'est poursuivie en décembre en dépit des protestations de la communauté internationale face aux lourdes pertes civiles. Le 6 décembre, la Russie a utilisé son droit de veto pour contrer une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU demandant une trêve humanitaire d'au moins sept jours à Alep. À la mi-décembre, les autorités syriennes ont entamé une opération d'évacuation des civils pour la plupart affamés et épuisés par plusieurs mois de siège et de bombardements récurrents. Le 22 décembre, le gouvernement syrien a annoncé avoir repris entièrement le contrôle d'Alep, deuxième ville du pays.

Parallèlement à la bataille d'Alep, les combats se sont poursuivis sur les autres fronts syriens. Le 4 décembre, au moins 46 personnes ont été tuées dans la province d'Idleb par des frappes aériennes russes. Le 23 décembre, des groupes de rebelles ont contaminé au diesel les sources d'approvisionnement en eau de Damas, la capitale syrienne.

La prise d'Alep a entraîné, le 30 décembre 2016, la signature d'un accord de cessez-le-feu entre le régime syrien et les rebelles. La trêve, parrainée par la Russie et la Turquie et conclue sans les États-Unis, prévoit des négociations de paix entre les protagonistes à partir du 23 janvier 2017. L'accord est toutefois constamment fragilisé par la reprise des combats : au cours du mois de janvier, les raids aériens du régime syrien et les contre-attaques des insurgés se sont multipliés, notamment dans la banlieue de Damas contrôlée par les rebelles et dans le nord du pays.

Du reste, les derniers mois en Syrie ont fortement préoccupé la communauté internationale quant à la question du respect des droits de l'Homme, même dans un contexte de guerre. D'une part, l'utilisation par les troupes syriennes et russes d'armes interdites, selon les conventions internationales, a été plusieurs fois condamnée. Depuis l'été 2016, plusieurs ONG, dont Human Rights Watch, ont ainsi documenté de nombreuses utilisations contre les rebelles et les civils d'armes à sous-munition, d'armes incendiaires, de barils d'explosifs contenant des produits chimiques toxiques et d'attaques au chlore. Une mission d'enquête conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'ONU a également documenté des attaques chimiques perpétrées par le gouvernement syrien. D'autre part, la communauté internationale a accusé les armées syriennes et russes de cibler ou de frapper indistinctement des zones civiles, notamment des maisons, des marchés, des écoles et des hôpitaux. Plusieurs attaques ont d'ailleurs été perpétrées contre des établissements de santé à Alep, mais également à Idleb, Hama et Homs. Le 19 septembre 2016, des raids du régime syrien ou de son allié russe ont frappé un convoi d'aide humanitaire de l'ONU et un entrepôt du Croissant-Rouge à Alep, tuant 21 personnes. Le 1er octobre, les frappes du régime syrien ont visé le principal hôpital de la zone rebelle d'Alep, menant plusieurs pays, dont la France, à qualifier ces attaques de « crimes de guerre ». Le 21 octobre, le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU a adopté une résolution pour qu'une enquête spéciale indépendante soit menée sur les événements d'Alep. Le 10 décembre 2016, les États-Unis ont accusé le régime de Bachar al-Assad de « crime contre l'Humanité » dans la violence de sa conquête d'Alep. Les « atrocités commises par les milices victorieuses à Alep » ont d'ailleurs été dénoncées par le Secrétaire général des Nations unies. Le 22 décembre 2016, l'ONU a finalement décidé la mise en place d'un groupe de travail chargé de préparer des dossiers sur les crimes de guerre commis en Syrie, où le conflit a fait, depuis 2011, plus de 310 000 morts et contraint la moitié de la population à la fuite.

b) Section mise sous observation

République centrafricaine

SECTION MISE SOUS OBSERVATION DEPUIS JUILLET 2016

La suspension de la section centrafricaine, prononcée lors de la Session d'Abidjan (Côte d'Ivoire) en juillet 2013, a été levée lors de la 42^e Session de l'APF à Antananarivo (2016) à la suite de la tenue d'élections législatives dans le pays et du rétablissement des institutions démocratiques qui s'en est suivi.

Conformément à l'article 5.7 du règlement de l'APF, la section centrafricaine a été mise automatiquement sous observation pour une durée de deux ans à la levée de la suspension.

Bien qu'embrassant une stabilité politique nouvelle grâce au retour de l'ordre constitutionnel et des instances démocratiques à la suite des élections présidentielle et législatives tenues au premier trimestre de l'année 2016, la République centrafricaine connaît une recrudescence alarmante des actes de violence sur son territoire. Depuis quelques mois, les affrontements entre des milices anti-Balaka et

ex-Séléka se multiplient, principalement dans la région de Kaga-Bandoro, dans le centre du pays. Les violences meurtrières sont nombreuses, notamment à l'endroit des civils : au moins 20 personnes tuées les 16 et 17 septembre, une quarantaine de civils abattus le 12 octobre, 13 victimes trois jours plus tard au camp de déplacés de Ngakobo, au moins 25 personnes, dont six gendarmes, tuées les 27 et 28 octobre à Bambari, 85 civils tués à Bria les 21 et 22 novembre... De plus, des centaines de milliers de personnes ont dû fuir les combats et plusieurs organisations internationales non gouvernementales ont dû quitter la région, victimes de braquages, de pillages et d'agressions. Les soldats de la Mission multidimensionnelle intégrée de stabilisation des Nations unies en Centrafrique (MINUSCA) sont également régulièrement la cible des hommes armés. Le 3 janvier 2017, trois casques bleus ont ainsi été tués dans deux attaques distinctes, dans le Nord-Ouest du pays d'une part, et dans le Sud-Est d'autre part. La MINUSCA a documenté 1 301 cas de violations et d'abus des droits de l'Homme affectant au moins 2 473 victimes entre août et décembre 2016.

Alors que le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté en juillet 2016 la résolution 2301 prolongeant jusqu'en novembre 2017 le mandat de la MINUSCA, plusieurs organisations de la société civile réunies au sein de la plateforme « Groupe de travail de la société civile » ont accusé les soldats de la MINUSCA de passivité face aux violences perpétrées et de « complicité » avec certains groupes armés. Ils ont organisé une journée ville morte de protestation à Bangui le 24 octobre 2016, une manifestation qui a entraîné de nouvelles violences meurtrières, y compris dans les rangs de la mission onusienne où cinq casques bleus ont été blessés.

D'ailleurs, Bangui n'a pas été exempte d'actes de violence au cours des derniers mois. En juin, un soldat de la MINUSCA a été abattu et six policiers ont été enlevés dans la capitale. Le 4 octobre 2016, un officier de l'armée centrafricaine, Marcel Mombeka, a été assassiné dans le quartier musulman PK5 alors que plusieurs personnes, soupçonnées d'appartenir à des groupes d'autodéfense impliqués dans le meurtre de l'officier, ont été tuées en représailles. De plus, Médecin Sans Frontière a annoncé la suspension momentanée de ses activités dans ce quartier à la suite de l'agression d'un patient qui était à bord d'une de ses ambulances. Depuis le début du conflit, des dizaines de milliers de personnes avaient fui les quartiers touchés par la violence pour se réfugier dans des camps de déplacés à proximité de l'aéroport. En décembre 2016, le gouvernement a entamé l'évacuation de ces sites afin que les populations retournent dans leurs quartiers d'origine.

Parallèlement, la France a annoncé le retrait, le 31 octobre 2016, de la force française Sangaris présente dans le pays depuis 2013. 350 militaires français restent néanmoins en RCA, dont une unité équipée de drones tactiques au sein de la MINUSCA.

Du reste, le 17 novembre dernier a été organisée à Bruxelles une grande conférence de bailleurs de fonds au profit de la République centrafricaine. Le président centrafricain, M. Faustin-Archange Touadéra, y a présenté son plan de relèvement du pays sur cinq ans, pour un coût de 3,1 milliards de dollars, et y a obtenu 2,2 milliards de dollars de promesses de financement de la part des bailleurs de fonds.

Enfin, la justice française a terminé son enquête sur les accusations de viols sur des enfants portées contre des soldats de la force Sangaris déployée en Centrafrique jusqu'en octobre, mais les investigations n'ont mené à aucune mise en examen. Une enquête de l'ONU a, quant à elle, permis d'identifier au moins 41 soldats gabonais et burundais de la MINUSCA soupçonnés d'avoir commis des agressions sexuelles lors de leur mission en Centrafrique.

c) Section mise sous observation à titre préventif

Burundi

SECTION SOUS OBSERVATION PRÉVENTIVE DEPUIS JUILLET 2015

La section burundaise est sous observation préventive depuis juillet 2015, lors de la 41e Session de l'APF à Berne, en raison de la crise démocratique en cours et des violations graves et continues des droits de l'Homme qui y sont commises. Cette mise sous observation préventive est accompagnée de la suspension des activités de coopération institutionnelle en direction de la section burundaise de l'APF.

L'annonce en avril 2015 de la candidature du Président Pierre Nkurunziza à un troisième mandat présidentiel, jugée anticonstitutionnelle par plusieurs opposants, a entraîné dans le pays une montée des mouvements contestataires populaires, pour la plupart réprimés violemment par les forces de l'ordre. S'en est suivie une multiplication des actes de violence et de répression déstabilisant et troublant la société burundaise : tentative de coup d'État en mai 2015, assassinats de plusieurs personnalités politiques, fuite en exil de divers opposants au régime, etc. C'est dans ce climat tendu qu'ont eu lieu, le 29 juin 2015, les élections législatives burundaises, lesquelles se sont soldées par la victoire du parti au pouvoir, le CNDD-FDD. Boycotté par l'opposition et plusieurs groupes de la société civile, ce scrutin semble s'être déroulé, selon les observateurs internationaux, dans un contexte de peur et d'intimidation entachant la crédibilité et la transparence du processus électoral. La tenue de l'élection présidentielle trois semaines plus tard, le 21 juillet 2015, n'a pas calmé la situation alors que la crédibilité du processus électoral a à nouveau été critiquée par les observateurs internationaux. De surcroît, ce scrutin présidentiel a reporté au pouvoir Pierre Nkurunziza pour un troisième mandat, attisant les mouvements contestataires et la crise politique burundaise.

Au cours de l'automne 2015, la situation politique et sécuritaire au Burundi ne cesse de se dégrader et les autorités refusent la mise sur pied d'un dialogue inter-burundais inclusif pour apaiser les tensions. Les actes de violence se multiplient et la répression opérée par le gouvernement burundais est sanglante. L'inquiétude monte au sein de la communauté internationale.

En avril 2016, le Haut-Commissaire de l'ONU aux droits de l'Homme, M. Zeid Ra'ad Al Hussein, révèle la forte augmentation dans le pays du recours à la torture et aux mauvais traitements et exprime une grande préoccupation quant à l'existence de lieux de détention illégaux à Bujumbura et à l'extérieur de la capitale. Selon les données diffusées par son organisation en juin 2016 - mais contestées par le gouvernement burundais qui les jugent déséquilibrées et inexactes -, 348 cas d'exécutions extrajudiciaires et 651 cas de tortures, visant principalement des opposants au régime, auraient été documentés entre avril 2015 et avril 2016. Le Haut-Commissaire estimait du reste très réels les risques d'escalade de la violence ethnique. Puis, en août 2016, c'est le Comité de l'ONU contre la torture qui s'est dit très inquiet de la présence au Burundi de « fosses communes et d'assassinats politiques présumés », dénonçant au passage les « disparitions forcées d'opposants politiques », les « violences sexuelles par les forces de sécurité » ainsi qu'une « rhétorique génocidaire » visant la minorité tutsie.

Le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté le 1er avril 2016 la résolution 2279 en vue d'un déploiement d'une force policière onusienne au Burundi. Le 29 juillet, cette première résolution est appuyée par l'adoption de la résolution 2303, autorisant l'envoi au Burundi d'un effectif de 228 policiers pour une période initiale d'un an, une action vigoureusement refusée par les autorités burundaises.

Parallèlement, au cours de l'hiver 2016, des représentants de l'Union africaine et de l'ONU ont travaillé à la reprise du dialogue politique inter-burundais. À l'initiative du facilitateur de la Communauté des États d'Afrique de l'Est, l'ancien président tanzanien Benjamin William Mkapa, une première réunion du dialogue s'ouvre le 21 mai 2016, en l'absence toutefois des représentants du Conseil national pour le respect de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi et la restauration de l'État de droit (CNARED), principale plateforme de l'opposition en exil. Par la suite, un second cycle plus inclusif de rencontres s'organise du 12 au 14 juillet 2016. Or, les tensions entre les protagonistes obligent le facilitateur à tenir des discussions séparées avec les représentants du gouvernement burundais d'une part, et avec les membres de l'opposition d'autre part, entraînant de la sorte peu d'avancées significatives dans les négociations. En décembre 2016, le dialogue étant toujours au point mort, les représentants du CNARED ont indiqué qu'ils refusaient officiellement le facilitateur Mkapa, principalement parce qu'il aurait soutenu qu'il était inutile de continuer à contester la légitimité de l'élection présidentielle de 2015, une déclaration considérée par le CNARED comme un appui partisan au régime.

À la suite de consultations populaires, la Commission nationale du dialogue inter-burundais a déposé le 24 août 2016 un rapport recommandant une révision de la Constitution dans le but, notamment, de lever la limitation du nombre de mandats présidentiels. Il semble qu'une portion importante de l'opposition et de la société civile indépendante aurait été exclue des consultations pour la rédaction de ce rapport. Par ailleurs, l'un des rares opposants burundais n'ayant pas fui en exil, M. Gervais Niyongabo, président du parti d'opposition Fedes-Sangira et membre du CNARED, a été arrêté le 28 septembre 2016 pour « participation à des bandes armées » et « atteinte à la sûreté de l'État ».

Quelques jours plus tôt, le 20 septembre 2016, le groupe d'experts indépendants mandaté par le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies déposait son rapport final sur la situation des droits de l'Homme au Burundi entre avril 2015 et juin 2016. Les experts y soutiennent des preuves de violations graves, généralisées et systématiques des droits de l'Homme par le gouvernement burundais et par des personnes qui lui sont associées, violations qui, selon ces mêmes experts, pourraient constituer des crimes contre l'humanité. En réponse, le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies a adopté le 30 septembre une résolution visant la mise en place d'une commission d'enquête internationale indépendante sur les violations des droits de l'Homme commises au Burundi depuis avril 2015. Le rapport du groupe d'experts et la résolution du Conseil des droits de l'Homme ont été catégoriquement rejetés par les autorités burundaises qui réfutent les allégations véhiculées par le rapport et dénoncent le procédé de collecte des données utilisé par les experts. Le 8 octobre, plusieurs milliers de personnes manifestent à Bujumbura pour s'opposer à la création d'une commission d'enquête sur le Burundi et les manifestations se répètent le 26 novembre alors que le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU annonce la nomination des experts pour l'enquête. Le 11 octobre, le gouvernement burundais rompt ses liens avec le Haut-Commissariat des droits de l'Homme au Burundi et déclare persona non grata les trois experts à l'origine du rapport rendu public le 20 septembre.

L'automne 2016 a également vu les autorités burundaises annoncer leur volonté de se retirer de la Cour pénale internationale (CPI). Le projet de loi est adopté par l'Assemblée nationale et le Sénat du Burundi le 12 octobre, puis entre en vigueur le 18 octobre. Selon les dispositions du Statut de Rome, le retrait de la CPI ne sera effectif qu'un an après la notification par l'État partie. De plus, des restrictions à la liberté d'association ont été observées : le 19 octobre, cinq associations de la société civile - dont Action chrétienne contre la torture au Burundi (ACAT-Burundi) et l'Association burundaise pour la protection des droits humains et des personnes détenues (APRODH) - ont reçu une radiation définitive par le Ministère de l'Intérieur, alors que le 24 octobre plusieurs organisations ont été suspendues provisoirement, dont SOS-Torture/Burundi, la Coalition burundaise pour la CPI et l'Union burundaise des journalistes. De même, l'Assemblée nationale a adopté le 23 décembre un projet de loi visant à mieux contrôler les finances et les projets des ONG internationales. Le gouvernement burundais a aussi arrêté le président de la principale confédération syndicale du pays le 28 décembre et a dissous la Ligue burundaise des droits de l'Homme « Iteka » au début du mois de janvier, une décision d'ailleurs fortement déplorée par l'ONU alors qu'Iteka avait dénoncé, quelques jours auparavant, la recrudescence des arrestations et des disparitions d'opposants ainsi que le climat de « peur généralisée ».

Enfin, l'année 2017 a commencé au Burundi avec l'assassinat du ministre burundais de l'Environnement, M. Emmanuel Niyonkuru, peu après minuit le soir du nouvel an. Six personnes ont été arrêtées en lien avec ce meurtre.

d) Autres situations politiques

Burkina Faso

Sur le plan sécuritaire, le nord du Burkina Faso demeure la proie d'attaques meurtrières, principalement sur les frontières nigérienne et malienne où des postes douaniers ont été visés. Le 2 septembre 2016, deux personnes ont été tuées alors que le 12 octobre, ce sont six personnes qui ont perdu la vie. Cette seconde attaque a été revendiquée par un groupe se réclamant de l'État islamique (EI). De même, le 16 décembre 2016, 12 soldats burkinabè membres du Groupement des forces anti-terroristes ont été tués dans un raid islamiste à Nassoumbou, toujours dans le nord du pays. L'armée burkinabè a annoncé au début du mois de janvier 2017 un renforcement de ses effectifs militaires dans cette région afin de mieux faire face aux attaques djihadistes.

Par ailleurs, le 29 septembre 2016, le Président burkinabè, M. Roch Marc Christian Kaboré, a mis sur pied une Commission constitutionnelle chargée de proposer un projet de nouvelle Constitution qui sera soumis à un référendum populaire. La Commission est constituée d'une centaine de membres issus des différents partis politiques et de la société civile.

Enfin, en décembre 2016, lors d'une conférence des bailleurs de fonds tenue à Paris, les partenaires internationaux du Burkina Faso - dont la Banque mondiale - se sont engagés à financer à hauteur de 12,2 milliards d'euros le « Plan national de développement économique et social » présenté par les autorités burkinabè.

République du Congo

Plusieurs affrontements violents entre forces loyalistes et ex-combattants rebelles ont éclaté au Congo au cours de l'automne 2016. Le 3 octobre, au moins quatorze personnes, dont deux militaires, ont été tuées dans l'attaque d'un train dans la région du Pool, au sud de Brazzaville. Des convois protégés par les forces de sécurité ont également fait l'objet d'assauts sur l'axe Brazzaville - Kinkaka - Mindouli. Les autorités congolaises attribuent ces actes de violence aux hommes armés de l'ancien chef rebelle Frédéric Bintsamou, dit pasteur Ntumi. En conséquence, un exode massif des populations du Pool a été constaté.

Sur le plan politique, le gouvernement a adopté à la fin du mois d'octobre 2016 un avant-projet de loi définissant le statut du chef de l'opposition, conformément aux dispositions de la nouvelle Constitution promulguée le 6 novembre 2015. Le Parlement doit maintenant se prononcer sur le texte.

Égypte

Sur le plan sécuritaire, la situation en Égypte demeure précaire. Le pays a été victime de plusieurs attaques terroristes au cours des derniers mois, notamment dans la région de la péninsule du Sinaï où l'armée égyptienne combat une branche locale du groupe extrémiste État islamique (EI). Le mois d'octobre 2016 fut particulièrement meurtrier pour les forces de sécurité égyptiennes alors qu'une dizaine de policiers et une quinzaine de soldats ont été tués dans des attaques revendiquées par l'EI. Le 24 novembre 2016 et le 9 janvier 2017, deux nouvelles attaques commises avec un véhicule piégé ont causé, dans le Sinaï, la mort de huit soldats d'une part, et six policiers d'autre part. Au Caire, six policiers ont été tués le 9 décembre. Parallèlement, un attentat à la bombe, revendiqué par l'EI, a fait au moins 27 victimes civiles le 11 décembre lors d'une célébration religieuse à l'Église copte Saint-Pierre et Saint-Paul, au Caire. Notons également que le 28 octobre, des inondations provoquées par des pluies torrentielles ont entraîné la mort d'au moins 22 personnes, notamment dans la province de la Mer Rouge et dans le sud du Sinaï.

Par ailleurs, le Parlement égyptien a adopté à la fin décembre une loi créant un conseil de surveillance, d'enquête et de révocation des médias qui contreviendraient aux exigences de « sécurité nationale ».

Gabon

L'élection présidentielle gabonaise, qui opposait onze candidats, s'est tenue sans incident majeur le 27 août 2016. Or, l'annonce des résultats provisoires le 31 août a donné lieu à de violentes et meurtrières émeutes, principalement dans la capitale où le siège de l'Assemblée nationale a été incendié. La procureure de la Cour pénale internationale a annoncé le 29 septembre l'ouverture d'un examen préliminaire de la crise postélectorale.

L'élection présidentielle, qui a donné vainqueur le Président sortant, M. Ali Bongo Ondimba (49,85 % des voix), a été contestée par les partisans de son principal adversaire, M. Jean Ping (48,16 %). Ce dernier a d'ailleurs introduit un recours devant la Cour constitutionnelle le 8 septembre pour demander le recomptage des suffrages dans la province du Haut-Ogooué où le taux de participation aurait dépassé les 99 % et où Ali Bongo aurait remporté plus de 95 % des voix exprimées. Le 23 septembre, après examen du recours de M. Ping, la Cour constitutionnelle gabonaise a validé la réélection de M. Ali Bongo avec 50,66 % des voix contre 47,24 % pour son adversaire. M. Bongo a par la suite prêté serment devant la Cour

constitutionnelle le 27 septembre. Il a alors lancé un appel au dialogue politique en vue de constituer un gouvernement d'ouverture, un appel rejeté par l'opposition fidèle à Jean Ping. La composition du nouveau gouvernement gabonais a été rendue publique le 2 octobre par le nouveau Premier ministre Emmanuel Isoze-Ngondet. Il se compose de 40 ministres, dont 30 % de femmes, et compte quelques membres de l'opposition, notamment M. Bruno Ben Moubamba, candidat défait du scrutin présidentiel. Aucun membre de l'entourage politique de Jean Ping n'a été nommé.

Plusieurs mois après le scrutin présidentiel, Jean Ping et ses partisans continuent de contester les résultats officiels et demeurent mobilisés. Du reste, les membres de la Mission d'observation électorale de l'Union européenne, présents au Gabon lors du scrutin présidentiel, ont déposé le 12 décembre leur rapport final. Ce dernier fait état d'« anomalies » qui « mettent en question l'intégrité du processus de consolidation des résultats et du résultat final de l'élection » et émet onze recommandations.

Par ailleurs, la Cour constitutionnelle a autorisé le report des élections législatives initialement prévues pour le mois de décembre 2016. Cette décision rendue le 4 décembre 2016 donne jusqu'au 29 juillet 2017 aux autorités gabonaises pour organiser le scrutin.

Guinée - Bissau

En mai 2016, le Président bissau-guinéen José Mario Vaz a annoncé la dissolution de son gouvernement et la nomination d'un nouveau Premier ministre, M. Baciro Dja. Ce choix fut fortement contesté par les militants du parti au pouvoir - le Parti africain pour l'indépendance de la Guinée-Bissau et du Cap-Vert (PAIGC) - lesquels estimaient que, conformément à la Constitution, le choix du premier ministre n'était pas une prérogative du Président mais incombait plutôt au parti majoritaire au Parlement. Ces contestations menèrent le pays dans une impasse politique et institutionnelle participant à une certaine instabilité et nuisant au développement.

Au cours de l'été 2016, la communauté internationale, en premier lieu la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), a apporté un important soutien à la Guinée-Bissau, notamment par la médiation, afin que le pays puisse résoudre le blocage politique et institutionnel prévalant depuis plusieurs mois et ainsi renforcer son État de droit et sa gouvernance démocratique.

Le 10 septembre 2016, une feuille de route a été adoptée par les différents acteurs politiques représentés à l'Assemblée nationale en vue d'une sortie de crise. Le projet prévoyait, entre autres, la révision de la Constitution, des lois électorales et des lois régissant les partis politiques, la création d'une Table ronde de dialogue national et la formation d'un gouvernement consensuel et inclusif pour un mandat de deux ans. Le 14 octobre, un accord relatif à la mise en œuvre de cette feuille de route a été signé entre les protagonistes bissau-guinéens. Cet Accord dit de Conakry - adopté sous la facilitation du Président Alpha Condé de la Guinée-Conakry - encadre ainsi la nomination d'un premier ministre consensuel qui devra demeurer en poste jusqu'aux élections législatives de 2018 et la formation d'un gouvernement inclusif où pourront siéger des représentants de la société civile. La Table ronde de dialogue national a, de son côté, le mandat d'élaborer un Pacte de stabilité incluant une révision constitutionnelle, une révision des lois électorales, un encadrement du financement public des partis politiques ainsi qu'une réforme du secteur de la sécurité et de la justice.

Ayant préalablement démis le gouvernement de Baciro Dja, le Président Vaz a nommé le 18 novembre M. Umaro Sissoco Embaló au poste de Premier ministre, un choix à nouveau rejeté par le PAIGC qui accuse le chef de l'État d'aller à l'encontre de l'Accord de Conakry. Néanmoins, le Premier ministre a formé un nouveau gouvernement, constitué de 37 membres dont quatre femmes qui ont prêté serment le 13 décembre.

Guinée

Le 22 septembre 2016 s'est amorcé un dialogue politique inter-guinéen afin, entre autres, de trouver un accord sur la tenue des élections locales (communales et communautaires) plusieurs fois reportées depuis 2005. Conformément aux dispositions de l'accord du 20 août 2015, les discussions ont réuni les principaux acteurs politiques guinéens - le Président Alpha Condé d'une part et le leader du principal parti d'opposition, l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG), l'ex-Premier ministre Cellou Dalein Diallo d'autre part - ainsi que des représentants de la société civile et des partenaires internationaux.

Le dialogue politique s'est terminé le 12 octobre et a permis de conclure plusieurs accords importants, notamment en ce qui a trait au calendrier des élections locales. Un consensus a ainsi été trouvé pour la tenue des élections communales en février 2017, lesquelles pourraient être couplées aux élections communales. De même, les protagonistes se sont accordés pour la mise en place d'une haute cour de justice, pour la libération des personnes arrêtées lors de manifestations politiques, pour l'indemnisation des victimes des violences électorales de 2013 et pour les modifications à apporter au fonctionnement de la Commission électorale nationale indépendante (CENI).

Haïti

À la fin du mandat du Président Michel Martelly le 7 février 2016, le pays s'est retrouvé dans une incertitude politique déstabilisant les institutions. Le Conseil électoral provisoire (CEP) n'ayant pu organiser dans les délais prévus le second tour de l'élection présidentielle, Haïti se retrouvait sans président élu démocratiquement.

Afin de permettre aux institutions de fonctionner après l'expiration du mandat présidentiel, un accord tripartite a été signé entre le Président sortant, le Président de l'Assemblée nationale et le Président du Sénat. En application de cet accord, le Président du Sénat, M. Jocelerme Privert, a été nommé Président de la République par intérim jusqu'à l'entrée en fonction du nouveau président élu.

Au début du mois de juin 2016, suivant les recommandations de la Commission indépendante d'évaluation et de vérification électorale, le CEP a annoncé l'annulation du premier tour de l'élection présidentielle, tenu en octobre 2015, en raison d'irrégularités et de fraudes électorales ; l'origine de 40 % des suffrages était impossible à retracer. La reprise du premier tour de l'élection présidentielle est alors fixée au 9 octobre 2016 et le second tour au 8 janvier 2017. Ce nouveau calendrier prolongeait la crise politique haïtienne puisque plusieurs voix s'élevaient contre le maintien au pouvoir du Président intérimaire.

Au moment où Haïti était prête à reprendre le premier tour de l'élection présidentielle, le passage dévastateur de l'Ouragan Matthew, le 4 octobre 2016, a obligé les autorités à reporter le scrutin. Ouragan de catégorie 5, Matthew a ravagé l'Ouest et le Sud du pays. Selon le bilan officiel communiqué par les autorités haïtiennes à la fin du mois d'octobre, l'ouragan aurait entraîné la mort d'au moins 546 personnes. Du reste, plus de 170 000 personnes se sont retrouvées sans-abris et plus de 1,4 millions de personnes avaient un besoin urgent d'aide humanitaire. Les craintes de progression de l'épidémie de choléra étaient également très élevées.

Dans ce contexte, le CEP a présenté un nouveau calendrier électoral repoussant le premier tour de l'élection présidentielle au 20 novembre 2016 et le second tour au 29 janvier 2017. La reprise du premier tour du scrutin s'est bien tenue le 20 novembre. Selon les résultats préliminaires annoncés le 28 novembre par le CEP, M. Jovenel Moïse a été élu dès ce premier tour avec 55 % des suffrages. La victoire de M. Moïse n'a pas été reconnue par les principaux candidats défaits et des violences ont éclaté dans certains quartiers de la capitale. Au début du mois de décembre, trois candidats défaits ont déposé un recours en justice pour contester les résultats préliminaires. La victoire de Jovenel Moïse a toutefois été confirmée par le CEP le 3 janvier 2017. Il entrera en fonction le 7 février.

Mali

Depuis 2012, une profonde crise politique, ponctuée d'actes de violence, secoue le Mali. À la suite du coup d'État militaire mené en mars 2012, les factions armées et les forces gouvernementales ont multiplié les affrontements, principalement dans le Nord du pays. Un cycle de négociations de paix entre le pouvoir malien et les groupes armés du Nord, débuté en juillet 2014, a certes mené un an plus tard à la signature à Alger de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, dit Accord d'Alger. Or, sa mise en œuvre demeure difficile et se voit régulièrement paralysée par les conflits et les divisions, parfois au sein même des factions signataires.

Néanmoins, des progrès ont été réalisés et les réunions du Comité de suivi de l'Accord continuent de se tenir à intervalle régulier. En juin 2016, le gouvernement malien et les groupes armés signataires se sont notamment entendus sur la création d'autorités intermédiaires dans les cinq régions administratives du Nord du pays. En octobre, les discussions ont permis la nomination des membres de ces autorités intermédiaires et ont abordé la création de patrouilles mixtes, composées de représentants des groupes armés signataires, des forces armées maliennes et des forces onusiennes. Les premières patrouilles mixtes ont débuté leur travail en janvier.

La situation sécuritaire demeure toutefois très précaire au Mali et a des effets négatifs sur la mise en œuvre des dispositions de l'Accord d'Alger. Le pays est marqué par la multiplication des actes de violence, particulièrement dans la région de Kidal et de Gao. Les combats entre groupes armés - rebelles et progouvernementaux - sont récurrents et les attaques terroristes, notamment perpétrées par le groupe djihadiste Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI), sont nombreuses. Les casques bleus de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation du Mali (MINUSMA) sont aussi régulièrement la cible d'attaques dans le Nord du pays. De même, le 20 novembre, la tenue des élections municipales, reportées à plusieurs reprises depuis deux ans, a été perturbée par une série d'actes de violence et d'intimidation. Cinq soldats ont d'ailleurs perdu la vie lors de l'attaque d'un convoi militaire qui transportait des urnes dans le centre du pays.

Par ailleurs, le Président malien, M. Ibrahim Boubacar Keïta, a annoncé la tenue d'une « conférence d'entente nationale » en mars 2017 pour permettre, comme le prévoit l'accord de paix, un débat approfondi entre les membres de la société malienne sur les causes du conflit dans le nord du pays.

Niger

Le 4 octobre 2016, le Conseil national de dialogue politique (CNDP), présidé par le Premier ministre nigérien, a annoncé sa volonté de reporter les élections locales prévues, après plusieurs reports, le 8 janvier 2017, une décision dénoncée par les partis politiques d'opposition. Le report des élections locales serait justifié par une volonté du gouvernement d'établir un fichier électoral biométrique et d'harmoniser les différentes lois électorales avant la tenue d'un prochain scrutin. À ce titre, un comité de révision des textes juridiques en matière électorale a été mis sur pied le 14 octobre et dispose de six mois pour déposer son rapport. Par ailleurs, le manque de financement et de préparation de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) est également évoqué pour expliquer le report.

Parallèlement, le 20 octobre 2016 a été mis en place un nouveau gouvernement d'union à la suite du ralliement à la majorité présidentielle du Mouvement national pour la société du développement (MNSD). Jusque-là figure influente de l'opposition, le MNSD a obtenu six postes dans la nouvelle équipe de 42 ministres du Premier ministre Brigi Rafini.

Le 21 décembre, au moins 10 000 personnes ont manifesté à Niamey contre le coût de la vie et contre le régime du Président Mahamadou Issoufou, accusé de mauvaise gestion. En réponse, une manifestation de soutien au Président Issoufou a, quant à elle, réuni quelque 20 000 personnes le 8 janvier dans la capitale.

Enfin, sur le plan sécuritaire, la situation au Niger demeure préoccupante, le pays étant fortement touché par le terrorisme, principalement par le groupe islamiste Boko Haram. Les attaques et les menaces djihadistes sont particulièrement alarmantes dans la région de Diffa et à la frontière malienne où les villages et les postes militaires sont souvent la cible des djihadistes. L'armée nigérienne poursuit ses opérations contre les fiefs du groupe islamiste et une cinquantaine de combattants djihadistes se sont ainsi rendus aux autorités depuis le 27 décembre 2016. Trois soldats nigériens ont toutefois été tués dans la nuit du nouvel an. Selon les données de l'ONU, 177 civils ont été tués par Boko Haram dans cette zone entre février 2015 et septembre 2016. Le Niger doit aussi faire face à la menace terroriste de groupes en provenance du Mali alors que 22 militaires ont été tués au début du mois d'octobre lors d'une attaque d'un camp de réfugiés maliens. Cinq soldats ont aussi été abattus le 8 novembre lors d'une attaque perpétrée dans la zone de Ouallam, à proximité du Mali.

République démocratique du Congo (RDC)

Un dialogue politique sur la tenue de l'élection présidentielle a été ouvert le 1er septembre 2016 en République démocratique du Congo (RDC), sous la facilitation de l'Union africaine, conduite par l'ancien Premier ministre togolais M. Edem Kodjo. Les divergences de vue entre la majorité présidentielle et la délégation de l'opposition, notamment sur le séquençage des élections locales, législatives et présidentielle, ont entraîné des tensions et ont mené à des suspensions temporaires des travaux.

Deux des principales forces de l'opposition congolaise n'ont pas participé à ce dialogue. Rassemblées autour d'Étienne Tshisekedi et de Moïse Katumbi, elles ont plutôt organisé des journées de grèves et de manifestations les 19 et 20 septembre 2016 pour réclamer la tenue de l'élection présidentielle dans les délais constitutionnels. Elles exigeaient également le départ du Président Joseph Kabila au terme de son mandat le 19 décembre 2016. Ces manifestations ont entraîné de violents affrontements entre les opposants et les forces de l'ordre, causant plusieurs dizaines de morts à Kinshasa et dans d'autres villes du pays. Inquiet des violences commises lors de ces événements et d'un possible usage disproportionné de la force par les autorités contre les manifestants, le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies a résolu le 30 septembre de placer la RDC sous surveillance. La communauté internationale a, quant à elle, multiplié les appels au dialogue, à la retenue et à la tenue rapide d'élections.

De son côté, la majorité présidentielle a dénoncé le mouvement insurrectionnel et s'est insurgée contre l'ingérence de certains membres de la communauté internationale. Des poursuites judiciaires ont été lancées à l'encontre des auteurs présumés des violences et des mandats d'arrêt ont été prononcés contre des opposants.

Le dialogue politique conduit par M. Edem Kodjo a pris fin le 18 octobre avec la signature d'un premier accord entre la majorité présidentielle et la frange de l'opposition ayant participé au dialogue. Cet accord prévoyait la mise en place d'un gouvernement intérimaire d'union nationale et le maintien en fonction du président Kabila après le 19 décembre 2016 et ce, jusqu'à l'installation d'un nouveau président élu. De même, l'accord du 18 octobre prévoyait le couplage des élections présidentielle, législatives et provinciales, leur report jusqu'en avril 2018 pour permettre la refonte du fichier électoral et une restructuration de la Commission électorale nationale indépendante (CENI). En application de cet accord, le Premier ministre Augustin Matata Ponyo a annoncé sa démission le 14 novembre pour permettre la nomination d'un chef de gouvernement issu de l'opposition. M. Samy Badibanga, député membre de l'opposition congolaise, a ainsi été nommé pour le remplacer le 17 novembre.

L'accord du 18 octobre a toutefois été rejeté par plusieurs franges de l'opposition, dont le « Rassemblement des forces acquises au changement », conduit par Étienne Tshisekedi, ainsi que par certaines organisations de la société civile qui reprochaient notamment au texte l'absence de mention de la date de départ du Président Kabila et l'absence du principe de sa renonciation à un troisième mandat. Plusieurs manifestations, grèves et opérations « ville morte » ont été organisées dans différentes villes du pays.

Sous l'égide de la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO), laquelle avait quitté le dialogue officiel après les violences meurtrières des 19 et 20 septembre, de nouvelles négociations ont démarré le 8 décembre 2016 entre la majorité et une frange élargie de l'opposition afin de trouver une issue à la crise politique et un compromis en vue d'une transition pacifique à l'expiration du mandat du Président Kabila. Les représentants du « Rassemblement » d'Étienne Tshisekedi, qui avaient boycotté les négociations de septembre, ont participé à ce nouveau dialogue organisé par les évêques.

Le 20 décembre, date de la fin du mandat présidentiel, Kinshasa et plusieurs autres villes du pays ont été le théâtre d'affrontements violents entre les forces de l'ordre et des opposants au maintien au pouvoir de Joseph Kabila. Les autorités font état d'une vingtaine de morts alors que l'ONU évoque au moins 40 personnes tuées à Kinshasa, Lubumbashi, Borna et Matadi. Les réseaux sociaux avaient été temporairement coupés quelques jours auparavant.

Les négociations, sous la médiation de la CENCO, ont mené à la conclusion, le 31 décembre, d'un nouvel accord de cogestion du pays avec l'opposition, signé par 22 des 32 délégués présents. Pouvoir et opposition sont ainsi parvenus à un terrain d'entente prévoyant le maintien en poste du Président Kabila pour une année supplémentaire, sans possibilité de briguer un troisième mandat, en contrepartie de la nomination d'un gouvernement de transition (Conseil national de transition) dirigé par l'opposition et d'un premier ministre issu de la coalition du « Rassemblement ». De nouvelles élections doivent avoir lieu avant la fin de l'année 2017 et un conseil de supervision sera chargé de veiller au respect de l'accord. Les signataires ont également convenu que, pendant la période de transition, « aucune tentative de révision de la Constitution ne sera entreprise ».

La suite des négociations, concernant cette fois les modalités de mise en œuvre de l'accord du 31 décembre, a débuté en janvier, toujours sous la médiation de l'épiscopat congolais tel que demandé par la majorité présidentielle. Plusieurs questions doivent être discutées, dont les modalités de désignation du premier ministre et des membres du conseil de supervision de l'accord, la taille du futur gouvernement de transition et le partage des fonctions lors de cette transition.

Par ailleurs, la situation sécuritaire dans l'est de la RDC demeure préoccupante depuis plusieurs mois, la région étant déchirée par des conflits impliquant des dizaines de groupes armés. Les trois provinces orientales du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri sont particulièrement touchées : des massacres de civils s'y opèrent depuis octobre 2014 alors que plus de 700 personnes ont été tuées et 1,6 millions déplacées. Bien que la très forte majorité des troupes de la Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en RDC (MONUSCO) soient déployées dans les provinces de l'Est, les milices locales, qui s'affrontent pour le contrôle des ressources minières et forestières, continuent d'y commettre de nombreuses violations des droits de l'Homme. Récemment, des attaques sanglantes au Nord-Kivu ont entraîné la mort de 13 civils le 22 décembre et d'au moins 35 civils les 25 et 26 décembre. De plus, une vingtaine de personnes ont été tuées dans des attaques à l'arme blanche menées contre des villages d'Ituri à la fin du mois de décembre et au début du mois de janvier. Cette crise sécuritaire influe fortement sur la stabilité et sur la sécurité de l'ensemble de la région des Grands Lacs. Plusieurs rebelles armés sévissant sur le territoire congolais sont possiblement originaires des pays voisins, tel que l'Ouganda.

De même, le centre du pays - provinces du Kasai - est sujet à des affrontements meurtriers entre les forces de l'ordre et les partisans d'un chef traditionnel (Kamwina Nsapu). On dénombre 26 personnes tuées depuis le début de l'année 2017 et au moins 140 morts depuis le mois d'août 2016.

Dans le Nord-Ouest du pays, 17 personnes, dont trois policiers, ont également été tuées le 21 décembre dans des affrontements avec des membres d'une secte millénariste politico-religieuse.

Enfin, les violences récurrentes entre Pygmées et Bantous, dans l'ancienne province du Katanga, continuent de faire plusieurs victimes et de provoquer le déplacement de milliers de personnes. À la mi-octobre, 20 personnes ont trouvé la mort, le 20 décembre une attaque a fait 40 victimes et le 5 janvier, au moins 15 Bantous ont été tués et 65 maisons incendiées. Le mode de vie nomade des Pygmées entre en conflit avec l'expansion des terres agricoles des Bantous, entraînant des tensions acerbes entre les deux communautés.

e) Veille parlementaire

Bulgarie

Le premier tour de l'élection présidentielle bulgare, qui opposait 21 candidats, a eu lieu le 6 novembre 2016. Sont passés au tour suivant, M. Roumen Radev, candidat du parti socialiste et ancien commandant des forces armées, ainsi que Mme Tsetska Tsatcheva, présidente du Parlement et candidate du parti conservateur GERB, parti au pouvoir. Le second tour s'est tenu le 13 novembre et s'est soldé avec la victoire du candidat russophile Roumen Radev avec 59,35 % des suffrages. Cette élection présidentielle était considérée par le Premier ministre conservateur et europhile Boïko Borissov comme un test pour jauger sa popularité à mi-mandat. Devant la défaite de sa candidate, M. Borissov a annoncé sa démission.

Cambodge

Le CNRP, principal parti d'opposition cambodgien, a levé son boycott du Parlement le 22 novembre dernier. Il menait ce boycott depuis mai 2016 afin de protester notamment contre des poursuites judiciaires dont sont l'objet certains de ses membres. Le 27 décembre, le chef de l'opposition cambodgienne, M. Sam Rainsy, en exil depuis 2015, a été condamné à cinq ans de prison.

Cap Vert

Le premier tour de l'élection présidentielle a eu lieu le 2 octobre 2016 au Cap Vert. Le Président sortant et candidat libéral du Mouvement pour la Démocratie (MPD) Jorge Carlos Fonseca a été réélu dès ce premier tour avec 74 % des suffrages. Le taux de participation a été de 35 %.

Côte d'Ivoire

Le 11 octobre 2016, l'Assemblée nationale a adopté le projet de nouvelle Constitution présenté par le président Alassane Ouattara, avec 239 voix sur 249. La nouvelle Constitution a ensuite été approuvée par referendum le 30 octobre et a été promulguée par le Président Ouattara le 8 novembre. Le texte prévoit notamment la constitutionnalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que la création d'un poste de vice-président et d'un Sénat.

De plus, le 18 décembre 2016 se sont tenues en Côte d'Ivoire les élections législatives. Selon les résultats annoncés par la Commission électorale indépendante (CEI), le Rassemblement des Houphouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP), coalition présidentielle composée d'élus du PDCI et du RDR, a remporté 167 sièges sur 255. Le scrutin a été marqué par une forte percée des candidats indépendants qui ont remporté 75 sièges. Le taux de participation s'est élevé à 34 %.

Enfin, le Premier ministre Daniel Kablan Duncan a remis, le 9 janvier 2017, sa démission et celle de son gouvernement. Le lendemain, le Président Ouattara l'a nommé vice-président, un poste créé par la nouvelle Constitution. M. Amadou Gon Coulibaly a ensuite été nommé au poste de Premier ministre et a formé un nouveau gouvernement composé de 28 ministres.

Croatie

Les Croates ont été appelés aux urnes pour les élections législatives le 11 septembre 2016 moins d'un an après le précédent scrutin législatif, le gouvernement de coalition mené par les conservateurs du HDZ n'ayant duré que six mois. Le HDZ est à nouveau arrivé en tête du scrutin en remportant 61 des 151 sièges du Parlement, contre 54 pour les sociaux-démocrates (SDP). Faute de majorité, les conservateurs ont toutefois dû à nouveau former un gouvernement de coalition. Le chef du parti, Andrej Plenkovic, a été nommé Premier ministre.

Géorgie

Le premier tour des élections législatives géorgiennes a eu lieu le 8 octobre 2016 et le deuxième tour le 30 octobre suivant. À l'issue des deux tours de scrutin, le parti pro-occidental au pouvoir, Rêve géorgien, a remporté la majorité des sièges du Parlement, soit 115 sur 150. Le Mouvement nation uni (MNU) a obtenu 27 sièges alors que l'Alliance des Patriotes en a obtenu six.

Liban

Le 31 octobre 2016, lors de la 46e session parlementaire consacrée à l'élection d'un nouveau président de la République, l'ex-général chrétien Michel Aoun a été élu par l'Assemblée nationale, obtenant au second tour 83 voix sur les 127 députés présents. Son élection met un terme à 29 mois de vide institutionnel alors que la présidence était vacante depuis le 25 mai 2014, date de la fin du mandat du Président Michel Sleimane. Le 3 novembre 2016, M. Aoun a nommé M. Saad Hariri Premier ministre. Ce dernier avait déjà occupé le poste de 2009 à 2011. Il a présenté son nouveau gouvernement, composé de 30 ministres dont une seule femme, le 18 décembre.

Lituanie

Le premier tour des élections législatives lituaniennes s'est déroulé le 9 octobre 2016 et le second tour le 23 octobre suivant. À l'issue des deux tours de scrutins, les centristes de l'Union des paysans et des Verts (LGPU), qui avaient un seul député dans le Parlement précédent, ont remporté un succès surprise avec 54 sièges sur 141. Les conservateurs de l'Union de la patrie-Chrétiens-démocrates ont fait élire 31 députés alors que les sociaux-démocrates du Premier ministre sortant Algirdas Butkevicius ont fait élire 17 sièges. Le 8 novembre, le LGPU a annoncé la formation d'un gouvernement de coalition avec le parti social-démocrate permettant de disposer d'une majorité parlementaire. Désigné Premier ministre, le centriste Saulius Skvernelis a présenté son nouveau gouvernement le 13 décembre.

Ex-République yougoslave de Macédoine

Après deux reports, les élections législatives macédoniennes ont été organisées le 11 décembre 2016. Le VMRO-DPMNE, parti conservateur au pouvoir depuis 2006, a remporté le scrutin avec une mince avance sur les sociaux-démocrates du SDSM (38,06 % contre 36,69 %). Obtenant respectivement 51 et 49 sièges sur les 120 que compte le Parlement, aucun parti n'a pu obtenir la majorité parlementaire. Les conservateurs tenteront de former un gouvernement de coalition au cours du mois de janvier.

Maroc

Les résultats finaux annoncés par le Ministère marocain de l'Intérieur ont placé les islamistes du Parti pour la justice et le développement (PJD) en tête des élections législatives du 7 octobre 2016 avec 125 sièges sur les 395 à pourvoir. Le taux de participation s'est élevé à 43 %. Le chef du PJD, M. Abdelilah Benkirane, a été reconduit comme chef du gouvernement.

Mauritanie

Du 29 septembre au 20 octobre 2016 s'est tenu en Mauritanie, à l'initiative du Président Mohamed Ould Abdel Aziz, un dialogue national inclusif dans la perspective d'une réforme constitutionnelle. 450 personnes ont été invitées à prendre part aux discussions. La coalition de l'opposition Forum national pour la Démocratie et l'Unité (FNDU) a refusé l'invitation et dénoncé la volonté du Président de modifier la Constitution. Certains groupes d'opposition ont également quitté le dialogue en cours de travaux. En suivi des recommandations du dialogue, le Conseil des ministres a examiné et approuvé en novembre un projet de loi constitutionnelle portant révision de la Constitution et prévoyant, notamment, la suppression du Sénat. Le texte doit être soumis à un référendum populaire en janvier 2017.

Moldavie

Le premier tour de l'élection présidentielle moldave, où 9 candidats étaient en lice, a eu lieu le 30 octobre 2016. Le candidat pro-russe Igor Dodon (48,23 % des voix) et la candidate pro-européenne Maia Sandu (38,42 % des voix) se sont ensuite affrontés le 13 novembre lors du second tour de l'élection présidentielle. M. Dodon y a remporté la victoire avec 52,18 % des suffrages. Le taux de participation s'est élevé à 53,4 %. Il s'agissait de la première élection présidentielle au suffrage universelle depuis 1997 en Moldavie.

Seychelles

Des élections législatives ont eu lieu aux Seychelles les 8, 9 et 10 septembre 2016. Selon les résultats annoncés par la Commission électorale, la coalition Linyon Demokratik Seselwa de l'opposition a remporté 15 des 25 sièges du Parlement contre 10 pour le parti Lepep du chef de l'État, James Michel. Linyon Demokratik Seselwa obtient ainsi pour la première fois la majorité à l'Assemblée nationale.

Tunisie

Le 30 juillet 2016, l'Assemblée des Représentants du peuple tunisien a retiré sa confiance au chef du gouvernement Habib Essid lors d'un vote de confiance sollicité par ce dernier. En conséquence, le Président tunisien, M. Béji Caïd Essebi, a désigné quatre jours plus tard un nouveau Premier ministre, M. Youssef Chahed, ministre sortant des affaires locales. Ce dernier a présenté le 20 août les membres du nouveau gouvernement d'union nationale, lequel fut approuvé par les députés quelques jours plus tard. Il est entré officiellement en fonction le 29 août.

Par ailleurs, l'Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE) a annoncé en septembre dernier qu'en raison du retard quant à la révision de la loi électorale par l'Assemblée des Représentants du peuple, les élections municipales initialement prévues le 30 octobre 2016, puis retardées au 26 mars 2017, ne pourraient se tenir à la date fixée.

B. LES MISSIONS D'OBSERVATION ELECTORALES

Lors du second semestre 2016, l'APF a été amenée à participer à 4 missions d'information et de contacts, organisées par l'OIF à la demande des autorités politiques nationales : à l'occasion de l'élection présidentielle à tour unique du 27 août au Gabon (M. Christophe-André Frassa, sénateur de la République française), des élections législatives du 8 au 10 septembre aux Seychelles (Mme Lydia Rahantsoa, députée à l'Assemblée nationale de la République de Madagascar), du 1^{er} tour de l'élection présidentielle et des élections législatives et sénatoriales partielles en Haïti du 20 novembre (M. Benoît Charrette, député à l'Assemblée nationale du Québec) et des élections législatives en Côte d'Ivoire du 18 décembre (MM. Christos Doulkeridis, député au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et El Hadj Dembo sylla, député de l'Assemblée nationale de la République de Guinée).

Il est à regretter, une nouvelle fois, qu'aucune de ces missions n'ait été conduite par un parlementaire. En revanche il est à noter positivement que l'OIF a proposé à deux parlementaires de participer à la mission d'information et de contacts déployée en Côte d'Ivoire alors que ces dernières années, la règle non-écrite limitait la participation de l'APF aux missions électorales de la Francophonie à un seul parlementaire. Je me réjouis de cette avancée. Les missions électorales francophones redeviennent composées de plusieurs parlementaires et j'exprime le souhait que cela puisse se généraliser en 2017. Cela permet en effet de renforcer la légitimité démocratique de ces missions tout en permettant également de renforcer la diversité des régions de l'APF qui y sont représentées.

Je signale également que lors de la mission électorale francophone aux Seychelles, l'APF particulièrement réactive, a été en mesure de désigner une parlementaire dans les 48h, en dépit de la saisine particulièrement tardive de la demande.

Il est enfin difficile à votre Secrétaire général parlementaire d'en dire plus dans la mesure où l'OIF ne nous a pas transmis à ce jour les rapports de ces missions.

IV. LA COOPERATION PARLEMENTAIRE

A. LES SEMINAIRES PARLEMENTAIRES

1. Séminaire sur les expériences des processus budgétaires dans le contexte francophone : les lois de finances nationales, les budgets territoriaux et leur exécution (Phnom Penh, 19-20 octobre 2016)

Un séminaire parlementaire d'information et d'échanges, organisé par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), l'Assemblée nationale et le Sénat du Royaume du Cambodge, en étroite collaboration avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), s'est tenu à Phnom Penh, les 19 et 20 octobre 2016 à l'attention des députés et des sénateurs cambodgiens de la majorité et de l'opposition, quelques heures après la visite officielle de S. E. Mme Michaëlle Jean, Secrétaire générale de la Francophonie.

Cet événement a réuni une centaine de députés, de sénateurs et de fonctionnaires parlementaires cambodgiens.

Les deux journées de travaux ont permis aux parlementaires des différents pays représentés d'échanger, de confronter leurs expériences concrètes et de comparer les systèmes institutionnels et les modes de fonctionnement de leurs Parlements.

Le séminaire a principalement porté sur la problématique générale des processus budgétaires, le rôle et l'élaboration de la loi de finances, les phases d'élaboration ainsi que les contrôles et les phases d'exécution de la loi de finances et des budgets territoriaux. En outre, un accent particulier a été porté sur les dimensions « genre » et « droits de l'Homme » des budgets.

Les travaux étaient animés par M. Vincent Eblé, Sénateur de la République française, membre de la Commission des finances, Président du groupe interparlementaire d'amitié avec le Cambodge et M. Nimayé Nabié, Député du Burkina Faso, 1er Vice-président de la Commission des finances et du budget de l'Assemblée nationale. En outre, M. Charles Waline, Directeur des services du Sénat français ainsi que M. Socé Sène (Sénégal) et Mme le professeur Maria Gavouneli (Grèce), experts internationaux de haut niveau, mandatés respectivement par le Réseau des femmes parlementaires de l'APF et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), ont complété le panel de ces conférenciers.

Les débats ont été modérés par leurs excellences MM. Yeam Ponheartith, Député, Président de la Commission de l'éducation, de la jeunesse, des sports, des affaires religieuses, de la culture et du tourisme de l'Assemblée nationale et Yang Sem, Sénateur, Vice-président de la Commission des droits de l'Homme, de la réception des plaintes et de l'enquête du Sénat ainsi que par M. Philippe Péjo, Conseiller au secrétariat général de l'APF.

Les travaux ont été conclus par SE M. Chea Cheth, Sénateur, Président de la Commission des finances, vice-président de la section cambodgienne de l'APF.

Ce séminaire, qui constituait le 47^e événement de ce type organisé par l'APF, a permis en conséquence de renforcer les capacités des députés et des sénateurs du Royaume du Cambodge par les expériences francophones sur les processus budgétaires avec ses dimensions « genre » et « droits de l'Homme ».

2. Séminaire sur la diversité des expressions culturelles à l'ère du numérique (Québec, 1^{er} novembre 2016)

A l'invitation du Président de l'Assemblée nationale du Québec et Premier vice-président de l'APF, M. Jacques Chagnon, la CECAC a tenu un séminaire sur la diversité des expressions culturelles à l'ère du numérique, le 1^{er} novembre 2016. La réunion a rassemblé des parlementaires provenant d'Afrique, d'Europe et d'Amérique.

En organisant ce séminaire, avec le soutien de l'OIF, la CECAC souhaitait souligner le 10^e anniversaire de la signature de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Les parlementaires francophones ont d'ailleurs été les premiers à réclamer une convention à ce sujet. Le Séminaire a permis d'explorer les perspectives de la culture et de ses modes d'expression à une époque où l'utilisation des technologies numériques ne cesse de prendre de l'ampleur.

3. Séminaire sur les processus budgétaires et les questions d'éthique et de déontologie parlementaire (Antananarivo, 7-8 novembre 2016)

Peu avant le XVI^e Sommet de la Francophonie qui a eu lieu à Antananarivo fin novembre, un séminaire parlementaire d'information et d'échanges, organisé par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) avec le soutien de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), de l'Ambassade de France à Madagascar et de l'Institut électoral pour une démocratie durable en Afrique (EISA), s'est tenu à Antananarivo, les 7 et 8 novembre 2016, en lien avec l'Assemblée nationale et le Sénat de Madagascar, à l'attention des parlementaires malgaches dans le cadre du programme multilatéral de développement parlementaire francophone au bénéfice de Madagascar (MultiDevMada).

Cet événement a réuni une soixantaine de députés et de sénateurs de la République de Madagascar sur le thème suivant : « Les processus budgétaires et les questions d'éthique et de déontologie parlementaire ».

Les débats ont été animés par MM. Petik-Abalo Abiguime, député (Togo), 2^eme questeur de l'Assemblée nationale, Cheikh Diop Dionne, député (Sénégal), Jacques Saint-Laurent, commissaire à l'éthique et à la déontologie (Québec) et Daniel Hochedez, ancien directeur du service des finances publiques de l'Assemblée nationale (France).

Les deux journées de travaux, modérées par M. Laza Andrianirina, membre de l'Académie malagazy, juriste constitutionnaliste, ont permis aux parlementaires des différents pays représentés d'échanger, de confronter leurs expériences concrètes et de comparer les systèmes institutionnels et les modes de fonctionnement de leurs Parlements.



La première journée a permis de sensibiliser les parlementaires malgaches sur la problématique générale des processus budgétaires dans l'espace francophone, le rôle et l'élaboration des lois de finances, les phases d'élaboration administrative et parlementaire des lois de finances. Elle a également été l'occasion de présenter un guide sur le processus budgétaire parlementaire préparé par EISA.

La journée suivante a été réservée, dans la matinée, à l'éthique et à la déontologie dans la vie publique et au Parlement ainsi qu'aux codes de conduite parlementaire et aux déontologues et commissaires à l'éthique des Parlements. Un accent particulier a été réservé dans l'après-midi aux phases d'exécution et de contrôles de la loi des finances.

Dans le cadre de la gestion axée sur les résultats, une synthèse a été rédigée par le rapporteur général et une évaluation personnalisée a été réalisée. Ces résultats ont montré que cette action de coopération avait permis de renforcer les capacités des députés et des sénateurs de Madagascar par l'échange d'expériences francophones sur les processus budgétaires et la déontologie parlementaire. Les députés et sénateurs malgaches participants ont en outre demandé que de nouveaux séminaires parlementaires d'information et d'échanges puissent se faire dès que possible.

Après une cérémonie solennelle de remise de certifications aux participants en présence du Président de l'Assemblée nationale, les travaux ont été conclus par M. Jean Rémy Radifiarison, Président de la Commission finances et budget du Sénat de la République de Madagascar.

Ce séminaire, constituait le 48^e événement de ce type organisé par l'APF.

4. Séminaire parlementaire à l'occasion de la 22^{ème} Conférence des parties (Marrakech, 11 novembre 2016)

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), le Parlement du Royaume du Maroc et l'Institut Francophone du Développement Durable (IFDD) ont organisé une réunion parlementaire à Marrakech, à l'occasion de la 22^e session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CdP22).

Cette rencontre a connu la participation de délégations de plusieurs pays membres de l'APF, de représentants d'organisations interparlementaires nationales, régionales et de la société civile.

Les participants ont débattu à cette occasion de questions ayant trait notamment au rôle des parlements dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris et du Plan d'action parlementaire sur les changements climatiques adopté lors de la 134^{ème} Assemblée générale de l'UIP tenue à Lusaka, en Zambie.

Lors de cette rencontre, l'importance des parlementaires comme acteurs officiels dans les négociations relatives à la mise en œuvre de l'Accord de Paris a été soulignée. Il a été également souhaité que les réunions parlementaires organisées à l'occasion des CdP deviennent des rencontres parlementaires sur les changements climatiques.

Cette réunion avait aussi pour but de coordonner les positions des parlementaires francophones et de leur permettre d'avoir accès à une synthèse actualisée des principaux enjeux de la CdP22 et la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

Quatre priorités avaient été pour l'occasion fixées par la présidence marocaine de la CdP 22, à savoir :

- la concrétisation des contributions nationales,
- la mobilisation des financements,
- le renforcement de l'adaptation,
- et, le développement technologique.

Les experts dépêchés par l'IFDD ont présenté les points majeurs de l'accord de Paris puis les grands enjeux des négociations de la CdP22. Les débats avec les parlementaires francophones ont également porté sur les positions des principales parties aux négociations et le rôle à jouer par les élus dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

Les experts de l'IFDD ont ainsi formé et sensibilisé les parlementaires francophones sur l'importance de la ratification de l'Accord de Paris et sa transposition dans la législation nationale.

Les parlementaires francophones ont pu faire entendre leurs points de vue et partager leurs préoccupations. Ils ont réaffirmé leur vœu de renforcer le contrôle du respect des engagements nationaux et internationaux et d'améliorer la transparence et l'obligation de rendre des comptes en matière d'action climatique.

5. Séminaire régional sur l'abolition de la peine de mort (Ouagadougou, 19-20 décembre 2016)

Les 19 et 20 décembre 2016 s'est tenu à Ouagadougou le Séminaire parlementaire régional sur la peine de mort en Afrique subsaharienne francophone. L'APF était l'un des partenaires de cet événement organisé par l'ONG « Ensemble contre la peine de mort » (ECPM) en collaboration avec l'Assemblée nationale du Burkina Faso. Le séminaire visait entre autres à fournir des outils aux parlementaires et à la société civile burkinabè qui souhaitent justement inscrire l'abolition de la peine de mort dans leur nouvelle Constitution.

Le séminaire a permis aux participants de traiter des enjeux de la peine de mort en Afrique subsaharienne francophone, dont l'instrumentalisation de la peine de mort dans la lutte au terrorisme et le rapport entre la peine de mort et la lutte contre la criminalité. Le rôle des parlementaires dans le processus d'abolition et le rôle des réseaux parlementaires ont également été abordés.

Deux parlementaires y ont représenté l'APF et y ont pris la parole. Dans un premier temps, M. Cheikh Diop Dionne (Sénégal), membre de la Commission politique de l'APF, a prononcé une communication sur l'expérience sénégalaise de l'abolition de la peine de mort. Dans un second temps, Mme Lydienne Epoube (Cameroun), présidente du Réseau des femmes parlementaires de l'APF, a prononcé une communication sur les conditions d'incarcération des femmes dans les couloirs de la mort.

B. LES ACTIONS DU PROGRAMME NORIA

Le programme Noria a une double mission : d'une part, moderniser, améliorer et rendre visible le travail parlementaire grâce aux technologies de l'information et de la communication ; d'autre part, promouvoir les transferts de compétences et de connaissances.

En 2016, le programme Noria aura effectué des réalisations ou des séminaires dans 8 parlements membres de l'APF.

Ces actions concernent : pour ce qui est de l'Appui à la Modernisation des Systèmes d'Information, les parlements de la RDC, de la Côte d'Ivoire, de Madagascar et du Mali ; en ce qui concerne l'Appui Promotion de la Francophonie, les parlements du Cambodge et de la Moldavie ; et enfin, au titre du renforcement des compétences, l'Appui Formation et Stages s'est adressé au Sénégal et à la Guinée.

1. Dans le cadre de l'Appui à la Modernisation des Systèmes d'Information

Les deux Chambres qui composent le Parlement de la République démocratique du Congo (Sénat et Assemblée nationale) ainsi que l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire ont bénéficié en 2016, quatrième année pour elles de la mise en œuvre du programme Noria, de leurs dernières actions au titre de l'Appui à la Modernisation des Systèmes d'informations.

Madagascar et le Mali viennent pour leur part d'achever leur deuxième année d'appui.

a) Les Parlements en fin d'appui

- La République Démocratique du Congo

Le Sénat a bénéficié en 2016 de l'installation, au sein de l'hémicycle, de 3 écrans déroulables pour la projection en séance des textes de lois, l'intégration des corrections et amendements ainsi que la validation collective de la version finale du texte. Cette action vise à réduire les délais de traitement de la loi et à accroître la transparence des procédures. Un lot de dix ordinateurs et des formations en administration réseau ont également été financées en complément.

L'Assemblée nationale accuse pour sa part un certain retard dans la mise en ligne du site internet du fait de la coexistence d'une plateforme similaire. Nous espérons toutefois que cette mise en ligne sera prochainement effective : nous y sommes prêts pour la part qui nous revient. Toutes les autres actions se sont déroulées de façons satisfaisantes et la dernière série de formation sur le travail collaboratif est en cours.

- **L'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire**

Attribué à l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire pour la période 2013-2016, les actions du programme Noria ont abouti à : l'installation d'une solution complète de couverture WIFI, la refonte du cœur de réseau (serveurs et switches), un nouveau système de téléphonie sur IP pour l'ensemble du parlement (270 postes), une dotation en équipements (ordinateurs, écrans d'affichage dynamique, poste de pilotage), formations techniques et généralistes. Parmi les nouvelles installations figure la mise en service de deux logiciels de reconnaissance vocale voix-texte 'Dragon'.

L'acquisition et l'installation d'une application de gestion électronique du courrier pour l'ensemble de l'Assemblée nationale constitue la dernière action réalisée en 2016.

- b) **Les Parlements en cours d'appui**

Le Bureau de l'APF a octroyé le Programme Noria aux assemblées de Madagascar et du Mali pour la période 2015-2018.

- **L'Assemblée nationale du Mali**

L'APF a financé le site internet de l'Assemblée nationale qui aujourd'hui retrace de façon régulière et fidèle l'ensemble des activités du parlement <http://assemblee-nationale.ml/>. En 2016, les initiatives engagées à la demande des autorités maliennes vont dans le sens d'une meilleure visibilité et d'un partage accru des informations et du fonctionnement de l'Assemblée. L'acquisition et l'installation d'écrans d'affichages dynamique dans et à l'extérieur du nouvel hémicycle ainsi que l'installation d'un serveur le partage des données.

- **L'Assemblée nationale de Madagascar**

Madagascar a bénéficié d'équipements informatiques (ordinateurs, imprimantes et photocopieurs) pour les services administratifs. En 2016, l'installation de supports de communication interne « écrans d'affichage dynamique » et l'acquisition d'un serveur ont complété le financement de formations ciblées en français sur objectif spécifiques et techniques de communication pour les parlementaires et l'installation du logiciel 'Dragon naturally speaking'.

2. Au titre de la Promotion de la Francophonie

Destiné aux assemblées dont la langue de travail n'est pas le français, « l'Appui Promotion de la Francophonie » facilite l'accès et le partage en langue française entre parlements francophones. Il propose: le financement de cours de français, la dotation en fonds documentaires papier ou numérique, la traduction des sites Internet institutionnels parlementaires, la prise en charge de stages linguistiques. Il a concerné en 2016 les parlements de Moldavie et du Cambodge.

- **L'Assemblée nationale de Moldavie**

En Moldavie, le Programme Noria a financé les actions suivantes :

Des cours de langue française offerts à 24 fonctionnaires parlementaires répartis dans 6 groupes de niveaux différents, ces cours ont vocation à permettre au parlement moldave de bénéficier de ressources humaines francophones à même d'aider les parlementaires dans l'analyse et le travail parlementaire.

Très peu de documents en langue française existent sur le site internet actuel qui est en train d'être refait. Il s'agit pour l'essentiel du Code électoral, du Règlement du Parlement, du Statut du député au Parlement, de la loi concernant les partis politiques, du Règlement de l'organisation et du fonctionnement du Secrétariat général, tous traduits grâce au concours financier de l'APF. Une version française du site est envisagée pour 2017.

Une dotation de 51 ouvrages identifiés par les responsables de la direction de l'information et de l'analyse ont été acquis. Le partenariat avec l'Alliance française a facilité la mise en œuvre du Programme Noria à Chisinau. La logistique, les ressources humaines, l'accompagnement et le cadre dont ils disposent sont un atout pour enseigner la langue française mais aussi valoriser et diffuser les valeurs francophones.

- **Le Parlement du Cambodge (Assemblée nationale et Sénat)**

Chacune des deux Chambres du parlement cambodgien Assemblée nationale et Sénat est désormais dotée d'un bureau francophone (service dédié à la coopération francophone regroupant une dizaine de fonctionnaires) qui traite des dossiers en lien avec la Francophonie et sert de relais et de traducteurs pour les parlementaires nationaux. Pour maintenir et encourager la pratique de la langue française et les liens avec les autres assemblées francophones, des cours sont financés pour une vingtaine de fonctionnaires de différents niveaux.

3. Dans le cadre du renforcement des capacités des parlements (Conakry, 12-13 octobre 2016)

Un séminaire a été organisé sur le thème « Communication parlementaire et technologies de l'information » s'est tenu, à Conakry les 12 et 13 octobre 2016. Il a réuni une centaine d'auditeurs (députés et hauts fonctionnaires). Il a permis aux participants de mieux appréhender les réalités et les enjeux de la communication parlementaire dans un contexte de multiplication des réseaux sociaux.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Claude Kory KONDIANO, Président de l'Assemblée nationale. Le séminaire animé par les experts du Programme NORIA a notamment traité des enjeux de la communication parlementaire en Guinée; des réseaux sociaux dans la communication parlementaire (Facebook, Twitter, Instagram, blogs) ; de la communication parlementaire en temps de crise et des éléments de langage. Au terme du séminaire, les participants ont produit une motion de remerciement et des recommandations pour consolider les acquis.

4. La procédure d'audit

Conformément aux souhaits exprimés par la Commission des affaires parlementaires et la Régionale Afrique, j'ai envoyé une lettre le 6 octobre 2016 à l'Administrateur de l'OIF pour solliciter son aide pour une évaluation des procédures et des effets du programme Noria à l'occasion du quinzième anniversaire du programme Noria. L'objectif de cette évaluation est de s'assurer que les objectifs de Noria correspondent toujours aux besoins actuels des parlements, que les processus mis en œuvre sont adaptés à ces objectifs, que la gestion de la dépense est optimale et l'évaluation des résultats pertinente. Eventuellement, au regard des conclusions de cette évaluation, l'APF sera amenée à définir d'éventuels ajustements dans l'orientation ou la mise en œuvre de ce programme. Les résultats de cette évaluation sont attendus pour notre prochain Bureau de juillet 2017. Notons que le nombre de demandes recueillies cette année de la part des sections afin de bénéficier du programme Noria laisse augurer que ce programme est loin d'être obsolète.

C. LA COOPERATION EN FAVEUR DES DROITS DES FEMMES

1. La réunion du Réseau des femmes parlementaires des Amériques (Salta, 13-14 octobre 2016)

À l'invitation de la Présidente du Réseau des femmes parlementaires des Amériques, Mme Lydienne Epoube a pris part à la IV^e consultation des parlementaires des Amériques qui se tenait à Salta, en Argentine les 13 et 14 octobre dans le cadre de la Réunion du Réseau des femmes parlementaires des Amériques.

Cette réunion a abordé deux thématiques : la parité entre les femmes et les hommes dans la vie publique et les droits sexuels et reproductifs des femmes. C'est au cours de la première journée de réunion que Mme Lydienne Epoube a fait une présentation sur la question de la représentation des femmes en politique dans l'espace francophone. Elle a alors partagé des exemples de bonnes pratiques et les thématiques qui restaient problématiques ainsi que des pistes de solutions pour promouvoir une meilleure représentation des femmes. Pendant cette journée, des parlementaires et expertes du continent américain ont également échangé leur expérience.

Au cours de la deuxième journée consacrée aux droits sexuels et reproductifs des femmes, les différents experts qui ont pris la parole ont partagé des outils et des recommandations pour faire progresser les programmes législatifs et le contrôle parlementaire en ces matières. Dans ce cadre, les progrès et les obstacles rencontrés sur le continent américain ont été abordés par des experts de la Commission interaméricaine. Ensuite, des ateliers en sous-groupe ont permis d'élaborer une série de recommandations. Ces recommandations traitaient principalement des mesures législatives à adopter pour renforcer les droits sexuels et reproductifs, des stratégies à élaborer pour contrer les oppositions ainsi que des mécanismes de travail avec la société civile à développer.

La participation active de Mme Lydienne Epoube à cet événement lui permettra d'échanger, lors de la prochaine réunion du Réseau, avec les femmes parlementaires francophones sur ces deux thématiques en partageant les exemples concrets de bonnes pratiques adoptées sur le continent américain ainsi que les recommandations adoptées aux cours de ces deux journées. Par ailleurs, ce renforcement des liens entre Réseaux parlementaires est important afin de faire entendre de manière plus large la voix des

2. Mission de contact et d'information sur la situation des femmes migrantes et réfugiées (Grèce, 17-20 octobre 2016)

Au cours de l'année 2015, 1 015 078 personnes sont entrées dans l'Union européenne en passant par la Mer Méditerranée. Près de 60 000 migrants, dont un grand nombre de femmes, se trouvent aujourd'hui en Grèce, principal point d'entrée en Europe pour les réfugiés. Le pays doit ainsi faire face à une situation d'accueil inédite, dans le respect des droits humains et des libertés fondamentales.



Le Réseau des femmes parlementaires de l'APF s'est saisi de cet enjeu crucial pour l'espace francophone, qui compte un grand nombre de pays d'accueil et de départ de cette crise migratoire, et a organisé une mission d'information sur la situation des femmes migrantes et réfugiées en Grèce du 17 au 20 octobre 2016.

La délégation conduite par la Présidente du Réseau, Mme Lydienne Epoube (députée, Cameroun), comprenait également les premières et secondes vice-présidentes, respectivement Mme Maryse Gaudreault (députée, Québec) et Mme Francoise Bertieaux (députée, Belgique-Communauté française/Wallonie-Bruxelles), ainsi que la Présidente de la section grecque de l'APF, Mme Afroditi Stampouli.

Grâce notamment à des entretiens et des visites de terrain, la délégation du Réseau a pu mieux appréhender les réalités auxquelles sont confrontées les femmes réfugiées arrivant en Europe. Au cours de rencontres avec des membres du gouvernement grec, ainsi qu'avec des organisations internationales et des ONG, les parlementaires francophones ont entrevu les immenses défis auxquels sont confrontés l'Etat grec et les organisations présentes dans les camps.

Les visites des camps de réfugiés, près d'Athènes, ainsi qu'au nord du pays, près de Thessalonique, ont confirmé, pour les parlementaires, l'urgence de trouver des solutions pérennes et respectueuses du droit humain pour notamment mieux loger les migrants en prévision de l'arrivée de l'hiver et du froid. « La situation d'urgence face à l'arrivée de l'hiver reflète la gestion de la crise migratoire : tout se fait dans l'urgence avec des moyens limités » a ainsi constaté la Présidente du Réseau, Lydienne Epoube.

Pour faire face à cette situation, le relogement des migrants dans des immeubles inhabités des villes plutôt que dans des containers dans les camps est une solution envisagée par la Grèce. « Reloger les migrants dans des logements vacants permettrait non seulement de renforcer les économies locales mais aussi d'accélérer l'intégration des réfugiés en les mettant en contact direct avec la langue grecque et la population » selon la Présidente de la section grecque de l'APF, Mme Stampouli.

La délégation a également déploré que les besoins spécifiques des femmes réfugiées, comme notamment la sécurité, des sanitaires décentes ou une alimentation adaptée pour elles et leurs enfants ne puissent malheureusement pas être pourvus, faute de moyens. Plus généralement, les parlementaires ont constaté que l'inactivité et l'absence d'implication des migrants dans la gestion des camps créaient de nombreuses situations de frustration et de tension.

La délégation partagera les conclusions de son rapport lors de la prochaine réunion du Réseau des femmes parlementaires à Québec en mars prochain. Le Réseau envisagera alors les réponses que les parlementaires peuvent apporter à cette situation tragique qui touchent de nombreuses femmes qui devraient pouvoir, après avoir fui la guerre et les persécutions, trouver, au bout de la longue et périlleuse route de l'exil, un accueil digne des valeurs qui fondent la Francophonie.

D. LES STAGES ET FORMATIONS POUR FONCTIONNAIRES

1. Le stage APF à destination des fonctionnaires parlementaires

Acôté du volontaire qui nous est confié par l'OIF, l'APF a voulu produire son propre effort et sur ses fonds propres ouvrir un nouvel axe de sa collaboration avec les sections non représentées au sein du secrétariat général. Il s'agit d'accueillir au Secrétariat général à Paris, pour un stage de un à trois mois, un fonctionnaire parlementaire issu d'un Parlement actuellement non-représenté dans notre équipe administrative. Il ne s'agit aucunement d'un séjour destiné à apprendre la langue française, les candidats doivent être parfaitement francophones à l'écrit et à l'oral et devront, dès leur intégration, être opérationnels pour participer au travail collectif.

Ce stage s'adresse à des fonctionnaires ayant une expérience minimale de deux ans, âgés de 25 à 40 ans et, encore une fois, parfaitement francophones. Le fait de travailler dans un service en charge des relations internationales, en particulier de la francophonie parlementaire est considéré comme un plus et la priorité est donnée aux candidats issus de régions actuellement non représentées au Secrétariat général. L'APF prend en charge les frais liés au déplacement et à l'hébergement du stagiaire qui devra continuer à être payé par son administration d'origine.

Monsieur Issa Alio, directeur de la coopération de l'Assemblée nationale du Niger et secrétaire administratif de la section nigérienne de l'APF a été ainsi accueilli au sein du secrétariat général du 26 septembre au 21 octobre 2016.

2. La formation diplômante conjointe APF/Université Senghor en ligne sur « Administration et organisation du travail parlementaire »

Conformément à l'accord du Bureau de l'APF lors de sa réunion de Québec en 2011, le secrétariat général a étudié avec l'Université Senghor la possibilité de mettre en œuvre des formations diplômantes à destination des fonctionnaires parlementaires francophones.

Suite à l'expression de cette volonté, des formations « Administration et organisation du travail parlementaire » à l'intention des fonctionnaires parlementaires du Sud, dispensées à la fois par des professeurs d'universités choisis par l'Université Senghor et des hauts-fonctionnaires parlementaires francophones choisis par l'ASGPF ont été conjointement organisées par l'Université Senghor d'Alexandrie et l'APF au Burkina Faso en 2012, en Côte d'Ivoire en 2013, en Haïti en 2014, à Madagascar et au Mali en 2015, en RDC en 2016. La présence d'universitaires sur chaque formation de plus de 30 heures a permis la délivrance d'un diplôme reconnu par les Universités.

En dépit de leur succès, ces formations présentielle qui ont naturellement vocation à perdurer, en particulier pour les pays de sortie de crise, montrent leur limite eu égard au nombre accru de demandes de formation sur les 5 continents de l'espace francophone.

C'est la raison pour laquelle le Cadre stratégique de l'APF, adopté lors de la session d'Ottawa en juillet 2014, a prévu dans son point 1.4 la mise en place d'une formation en ligne en lien avec l'Université Senghor d'Alexandrie.

Cette formation diplômante en ligne porte sur « Administration et organisation du travail parlementaire » et est en cours de réalisation pour pouvoir débuter en 2017. Elle est destinée aux fonctionnaires parlementaires francophones et co-organisée par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), l'Université Senghor d'Alexandrie et l'Association des Secrétaires généraux des Parlements francophones (ASGPF).

Cette formation novatrice est assimilable à un Diplôme d'Université (D.U.) reconnu par l'ensemble des universités francophones qui est acquis après une formation de 150 heures à distance.

Les cours, qui seront disponibles sur internet, seront dispensés par des professeurs d'université et des hauts fonctionnaires parlementaires. Des tuteurs seront par ailleurs disponibles en ligne pour faciliter le suivi et la régularité des travaux pendant les 4 mois de la formation à distance.

Une première formation devrait se tenir du 20 mars 2017 à la fin juillet 2017 au bénéfice d'une trentaine de fonctionnaires. Il est prévu que le public soit uniquement constitué de fonctionnaires parlementaires, choisis par les assemblées de l'APF souhaitant ainsi, dans le cadre de la formation professionnelle, renforcer les capacités de leurs fonctionnaires.

Afin d'éviter des candidatures fantaisistes et pour couvrir une partie des frais pris en charge par l'APF et l'Université Senghor, des frais d'inscription de 250 € pour l'année seront demandés auprès des assemblées pour chaque candidat(e). L'assiduité est essentielle pour que cette formation soit utile.

Le programme de la formation propose divers enseignements. A cette fin, des capsules d'enregistrement ont été réalisées ou sont en cours de réalisation par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (au nombre de 14), la Chambre des communes du Canada (au nombre de 6), le Sénat du Canada (au nombre 6) et le Sénat français (au nombre de 6).

Afin que cette formation représente au mieux la diversité de la Francophonie parlementaire, je souhaite vivement que d'autres parlements, notamment du Sud, puissent réaliser à leur convenance telle ou telle capsule d'une dizaine de minutes sur le ou les sujets de leur choix. L'APF se tient d'ailleurs à la disposition des sections pour faciliter la captation de ces vidéos en cas de besoin.

Chaque Parlement qui le souhaite pourra proposer des candidatures de fonctionnaires parlementaires pour suivre ces cours en ligne. Le profil idéal est celui de niveau administrateur travaillant dans les services législatifs comme pour la formation présentielle.

E. LES PROGRAMMES A DESTINATION DE LA JEUNESSE

1. Implication de la jeunesse dans les instances de décisions de la francophonie

a) La consultation en ligne et la constitution du comité de rédaction de la déclaration

La Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF), réunie pour sa 31^{ème} Session à Erevan (Arménie), les 10 et 11 octobre 2015, a adopté à l'initiative de la délégation suisse une résolution sur la participation de la jeunesse à la vie des institutions de la Francophonie. La CMF a « décidé d'explorer les voies et moyens de favoriser la participation des jeunes des Etats et gouvernements membres de la Francophonie » dans la perspective du XVI^e Sommet de la Francophonie à Madagascar.

Cette résolution a mandaté l'APF et l'OIF afin « d'élaborer des recommandations en vue d'une implication plus active de la jeunesse à la vie des institutions de la Francophonie. »

L'OIF et ses partenaires ont ainsi organisé une consultation en ligne des jeunes francophones du 2 au 24 juillet 2016, à travers la plateforme « Libres ensemble », visant à rechercher les articulations entre la thématique de cette initiative et le thème du XVI^e Sommet, « Croissance partagée et développement responsable : les conditions de la stabilité du monde et de l'espace francophone ». Ainsi, 125 contributions ont pu être recueillies.

Une vingtaine de jeunes issus de l'ensemble des régions de la Francophonie ont été désignés par l'OIF, l'APF et leurs partenaires pour représenter les jeunes francophones au Sommet de Madagascar. Les représentants du Parlement francophone des jeunes comptaient pour la moitié des jeunes de ce groupe.

Ce groupe de jeunes francophones s'est constitué en un Comité de rédaction afin d'élaborer un projet de Déclaration des jeunes francophones à partir de l'ensemble des contributions partagées par les jeunes francophones lors de la consultation en ligne.

b) La Conférence internationale des jeunes francophones à Paris

La Conférence internationale des jeunes francophones, qui s'est déroulée les 26 et 27 octobre 2016 à la Cité internationale universitaire de Paris, avait notamment pour objectif de faire adopter la Déclaration proposée par le Comité de rédaction.

Ainsi, près de 300 jeunes venus de l'ensemble de l'espace francophone, ont pu exprimer leurs points de vue, préoccupations et propositions sur les enjeux relatifs aux thèmes du Sommet de Madagascar. Ils ont également pu bénéficier de renforcement de compétences sur des thématiques telles que l'éducation aux médias, la gestion des projets communautaires, l'engagement citoyen, l'initiation de projet, l'entrepreneuriat, les emplois verts, le financement participatif.

Il est à noter que les cérémonies d'ouverture et de clôture ont été animées par les deux co-porte-paroles du Parlement francophone des jeunes, Isabelle Le Bourdais et Ibrahima Diabaté, également membres du Comité de rédaction. Le Secrétaire général parlementaire de l'APF, M. Pascal Terrasse, a également prononcé une allocution lors de la cérémonie d'ouverture où il a affirmé son engagement envers la jeunesse francophone.

La Conférence a aussi été l'occasion pour le Comité de rédaction de la Déclaration de présenter à l'ensemble des jeunes le projet de Déclaration sous une forme dynamique et moderne.

c) Les jeunes au Sommet de la Francophonie



Pour la première fois de l'histoire de l'OIF, une vingtaine de jeunes âgés de 18 à 30 ans, membres du Comité de rédaction de la Déclaration, ont participé et ont été directement associés aux travaux des instances et du Sommet de la Francophonie.

Intégrés à leur délégation, les jeunes ont pu vivre une expérience unique au cœur des instances de décisions de la Francophonie.

Trois d'entre eux ont pu s'exprimer le 24 novembre devant la Conférence ministérielle de la Francophonie en abordant respectivement les thèmes de la diversité culturelle, de

l'égalité femme-homme et de l'entrepreneuriat. Leurs discours ont eu un réel écho devant les ministres des pays membres de la Francophonie et, comme l'a mentionné la Secrétaire générale de la Francophonie, ces prises de parole représentaient une grande première lors d'une CMF.

Les jeunes ont également participé à la Journée du 25 novembre dédiée à la jeunesse au Village de la Francophonie.

Enfin, le Comité de rédaction a présenté la Déclaration des jeunes lors de la Cérémonie officielle d'ouverture du XVI^e Sommet sous un format innovant et dynamique.

Le Comité a également eu l'immense chance de pouvoir assister aux travaux de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de la Francophonie.

Comme à l'accoutumé, les deux co-porte-paroles du PFJ ont remis les Résolutions du Parlement francophone des jeunes au Président de la République de Madagascar et à la Secrétaire générale de la Francophonie suite au discours du Premier vice-président de l'APF, M. Jacques Chagnon, qui suppléait le Président de l'APF, M. Aubin Minaku, pour la présentation de l'Avis de l'APF devant les chefs d'Etat et de gouvernement.

2. Le parlement national des jeunes de Guinée

Le programme visant à soutenir les parlements nationaux des jeunes (PNJ) se poursuit, notamment auprès du parlement de Guinée qui en est l'un des prochains bénéficiaires.

L'Assemblée nationale de Guinée n'a qu'une expérience limitée des simulations parlementaires. C'est pourquoi il nous est apparu important d'aider cette section à mettre en place son parlement des jeunes en lui apportant notre expertise pour à la fois l'organisation matérielle de la première session et l'organisation des travaux du Parlement des jeunes.

Ainsi, à la demande de la section guinéenne, une première mission s'est rendue à Conakry en décembre pour rencontrer le comité d'organisation et les personnes impliquées dans cette opération. Lors de cette mission, l'essentiel des discussions a porté sur quatre points :

- le processus de sélection ;
- le programme de la session ;
- le budget et la participation financière de l'APF ;
- le calendrier de la mise en place du PNJ de Guinée.

Le Parlement des jeunes de Guinée s'adresserait aux jeunes Guinéens issus de l'enseignement universitaire, scolaire et professionnel. C'est parmi ceux-ci que seront choisis les représentants de Guinée aux sessions du Parlement francophone des jeunes (PFJ).

3. Formation ateliers sur l'entrepreneuriat en Côte d'Ivoire

Le co-porte-parole du PFJ, Ibrahima Diabaté, a organisé, avec le soutien de l'APF, des séances de formation en entrepreneuriat au bénéfice de la jeunesse ivoirienne à Daola, Bouaké et Abidjan en septembre et octobre 2016. Ces formations avaient pour objectif de favoriser l'entrepreneuriat des jeunes et constitue une initiative intéressante qui s'inscrit, au niveau qui est le sien, dans la lutte contre les migrations clandestines et la radicalisation.

F. LE PROGRAMME JEUNES PARLEMENTAIRES FRANCOPHONES (2^{EME} SESSION EN REGION AMERIQUE, 30 OCTOBRE-4 NOVEMBRE 2016)

Créé à mon initiative et inscrit dans le Cadre stratégique de l'APF afin d'offrir une plus grande place à la jeunesse, le programme « Jeunes parlementaires francophones » cherche à accompagner des jeunes parlementaires membres de sections de l'APF afin de renforcer leurs capacités par l'échange d'expériences francophones.

Se déroulant du 30 octobre au 4 novembre 2016, la deuxième session du programme qui s'est déroulée en Amérique du nord a réuni :

- M. Michaël CONNOLLY, député de l'Alberta
- M. Jean HABEL, député québécois
- M. Bruno LEFEBVRE, député belge
- M. Abdou MBOW, député sénégalais
- Mme Anne Minh-Thu Quach, députée canadienne
- M. Patrick MUYAYA, député congolais (RDC)
- M. Jagmeet SINGH, député de l'Ontario (seulement pour la partie Ottawa)
- M. Boris STANIMIROV, député bulgare
- Mme Paulina VOLATIANA RANDRIANASOLO, députée malgache.

Plusieurs d'entre eux sont les plus jeunes parlementaires de leur pays alors que d'autres l'ont été lorsqu'ils ont été élus pour la première fois. Les travaux en commun leur ont permis d'échanger, de confronter leurs expériences concrètes, de comparer les systèmes institutionnels et les modes de fonctionnement des parlements.

Cette deuxième session, après celle en Région Europe, a été organisée conjointement par l'APF et les sections du Québec, du Canada et de l'Ontario.

Dans un premier temps, à Québec, les jeunes parlementaires ont été reçus par M. Jacques Chagnon, Président de l'Assemblée nationale et ont rencontré M. Philippe Couillard, Premier Ministre, Mme Christine St-Pierre, Ministre des relations internationales et de la Francophonie, M. Luc Fortin, Ministre de la Culture et des communications ainsi que M. Jean-François Lisée, chef de l'opposition officielle.

Outre une présentation du système fédéral et du partage de compétences, les jeunes parlementaires ont pu échanger avec des boursiers de la Fondation Jean-Charles Bonenfant, des représentants du Regroupement des Jeunes Chambres de commerce de Québec, de Desjardins Développement international et de la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires de l'Université Laval.

Les jeunes parlementaires ont été invités à participer à la Conférence de l'UNESCO sur « Internet et la radicalisation des jeunes : prévenir, agir et vivre ensemble ».

L'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD) dont le siège est à Québec, leur a présenté ses missions et actions au sein de la Francophonie.

Le second temps de la session se déroulait à Ottawa, à l'invitation de M. Joël Lightbound, député, Président de la section canadienne de l'APF. Il était réservé à l'examen de la Francophonie canadienne au cours d'une rencontre avec M. Graham Fraser, Commissaire aux langues officielles, puis avec des membres de la Fédération de la jeunesse canadienne-française. M. Jean-Denis Fréchette, Directeur parlementaire du budget, est aussi venu présenter ses missions d'analyste financier et économique du Parlement.



Les jeunes parlementaires se sont ensuite entretenus avec M. Geoff Regan, député Président de la Chambre des communes, puis avec des députés du Nouveau Parti démocratique (NPD).

La dernière journée, organisée par la section ontarienne, a permis d'examiner la politique ontarienne, les enjeux franco-ontariens et de rencontrer des étudiants et des professeurs de l'École d'Études politiques d'Ottawa.

Rappelons pour mémoire, que conformément aux décisions prises lors du Bureau de Siem Reap, la 2^{eme} session du Programme « Jeunes Parlementaires » était initialement prévue en Afrique du 6 au 12 juin 2016, à l'invitation des sections du Sénégal et de République démocratique du Congo. Mais faute d'un nombre suffisant de participants, la décision a été prise de la reporter.

En effet, suite à plusieurs défections, la délégation aurait été au final composée uniquement de quatre parlementaires :

- M. Bruno LEFEBVRE, député belge,
- M. Abdou MBOW, député sénégalais,
- M. Patrick MUYAYA KATEMBWE, député de RDC,
- Mme Volatiana Pauline RANDRIANASOLO, députée malgache.

Cela remettait en cause eu égard aux objectifs du programme, la pertinence et le bien-fondé de la plupart des activités et rencontres programmées. Dans ces conditions, il a été jugé préférable de reporter la session Afrique à une date ultérieure afin de permettre une meilleure participation des députés inscrits au programme. Nous tenons à remercier pour leur remarquable travail de préparation, M. Abdou Mbow, et M. Patrick Muyaya, ainsi que la section sénégalaise et la section de République démocratique du Congo.

Mais ce n'est que partie remise, puisque le report est envisagé pour le deuxième semestre 2016 ou le premier semestre 2017. Le Secrétariat général fera en sorte de caler les dates bien en amont.

Nous rappelons également que seule la région Europe et Amérique ont désigné le nombre maximum de parlementaires suggéré pour chaque région (quatre) :

- la région Afrique a désigné trois parlementaires (Sénégalais, RDC, Madagascar)
- la région Asie n'a pas désigné de parlementaires.

Les jeunes parlementaires souhaitent orienter leurs réflexions et travaux sur « l'emploi des jeunes » et « la Francophonie économique ».

Ils ont aussi le projet à la fin de leur programme - juillet 2017 - de se constituer au sein de l'APF, en réseau. J'ai d'ailleurs demandé au Président Philippe Courard d'examiner la faisabilité de ce projet.

V. LES PROGRAMMES MULTILATÉRAUX DE DÉVELOPPEMENT PARLEMENTAIRES

A. MADAGASCAR

Suite au séminaire parlementaire d'information et d'échanges sur «le parlementaire de la majorité et de l'opposition : législateur et contrôleur» organisé à Antananarivo les 14 et 15 novembre 2014, une mission d'identification des besoins techniques de l'Assemblée nationale de Madagascar a été conduite les 17 et 18 novembre 2014 par M. Oumar Sarr, député (Sénégal) et composée en outre de MM. Mahamadou Alassane, Secrétaire général de l'Assemblée nationale du Bénin, Robert Benoit, greffier adjoint principal de la Chambre des Communes (Canada), Philippe Jabaud, directeur des services de l'Assemblée nationale (France), et une équipe du secrétariat général de l'APF conduite par son Secrétaire général administratif.

Cette mission a permis de prendre l'attache des diverses autorités politiques de l'Assemblée nationale malgache (Président, Bureau permanent, groupes politiques, Commissions permanentes...), des diverses autorités administratives (Secrétaire général, directeurs, chefs de services, représentants des divers corps) et des diverses institutions extérieures apportant leur appui à l'Assemblée nationale de Madagascar.

A l'issue de cette mission un rapport et des propositions d'actions, conjointement élaborées par le Parlement malgache et l'APF, ont été transmises au Bureau de l'APF et aux sections de l'APF afin de mettre en œuvre un programme multilatéral de développement parlementaire francophone au bénéfice de l'Assemblée nationale de Madagascar (MultiDevMada) qui a ensuite été validé lors de notre session de Berne en juillet 2015.

Depuis lors, tous les partenaires internationaux de l'Assemblée nationale malgache ont été destinataires du programme d'actions qui rencontre un grand succès.

En effet, outre l'APF et le Parlement malgache, ont participé à ce jour à ce programme MultiDevMada : le Bénin, le Cameroun (AN), le Canada (Chambre des députés), le Congo (AN), la Côte d'Ivoire, la France (AN et Sénat), le Québec, le Sénégal, le Togo et l'Association des secrétaires généraux des parlements francophones (ASGPF). Notre section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles devrait également intervenir sur une action programmée en 2017.

Côté partenaires internationaux, nous avons pu compter sur le soutien de l'OIF, de l'Université Senghor, de l'ONU (PNUD et Haut-Commissariat aux droits de l'Homme), de l'Union africaine (UA), de l'Institut électoral pour une démocratie durable en Afrique (EISA), de l'Ambassade de France et de l'Ecole nationale d'administration en France (ENA).

Lors de ce second semestre 2016, l'APF a agi au renforcement des capacités des députés et des sénateurs de Madagascar au sein de MultiDevMada, en continuant la mise en œuvre de son programme Noria et en organisant, en lien avec l'OIF, l'ambassade de France à Madagascar, EISA, les Assemblées nationales de France, du Sénégal et du Togo ainsi que le commissaire québécois à l'éthique et à la déontologie, un séminaire parlementaire sur « les processus budgétaires et les questions d'éthique et de déontologie parlementaire » avec, en outre, la présentation d'un guide du processus budgétaire et sa mise à disposition à l'attention des parlementaires malgaches.

Par ailleurs, il convient de préciser que MultiDevMada aspire à répondre aux normes administratives définies par la gestion axée sur les résultats. Ainsi un cadre logique du programme a été développé, lequel identifie clairement les objectifs poursuivis par MultiDevMada de même que différents indicateurs qui permettront, à terme, d'effectuer une évaluation de ce programme sur des bases sérieuses.

B. MALI

Lors de la réintégration du Mali au sein des instances de l'APF en juillet 2014 à Ottawa, les parlementaires francophones avaient émis le souhait que l'Assemblée nationale malienne puisse bénéficier d'un programme multilatéral d'appui francophone.

C'est dans ce cadre qu'une équipe a réalisé, en décembre 2014 à Bamako, une mission d'évaluation des besoins techniques du parlement à laquelle l'Association des Secrétaires généraux de parlements francophones (ASGPF) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ont été associés.

Fortes des recommandations de ce rapport, une matrice d'appui francophone en faveur de l'Assemblée nationale malienne a été développée en lien avec les autorités parlementaires maliennes. Cette dernière a identifié près de 30 interventions potentielles en faveur du renforcement des capacités des parlementaires, de l'administration et de l'institution.

Si le financement d'un certain nombre de projets prévus dans ce plan d'appui est assuré par l'APF, l'OIF et d'autres partenaires de la Francophonie, la réalisation d'une quinzaine d'actions dépendra du bon vouloir des parlements francophones.

À cet effet, le Secrétaire général parlementaire de l'APF, qui assure la coordination du PMDPF-Mali, invite tout partenaire souhaitant s'associer à la mise en œuvre d'une ou plusieurs actions planifiées à la matrice d'appui à se manifester. Cette implication peut être financière ou se traduire par la mise à disposition d'expertise.

Par ailleurs, le PMDPF-Mali aspire à répondre aux normes administratives définies par la gestion axée sur les résultats. Ainsi un cadre logique du programme a été développé, lequel identifie clairement les objectifs poursuivis par le PMDPF-Mali de même que différents indicateurs qui permettront, à terme, d'effectuer une évaluation de ce programme sur des bases sérieuses.

Le Programme multilatéral de développement parlementaire francophone pour le Mali (PMDPF-Mali) a cependant du ralentir son déploiement suite à la tragique attaque terroriste de l'hôtel Radisson Blu de Bamako le 20 novembre 2015.

Sur ce second semestre 2016, une action de coopération était programmée en décembre avec l'Institut francophone du développement durable (IFDD) sur la question de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), mais en raison d'un problème de calendrier des experts, elle a dû être reportée au dernier moment sur l'année 2017.

Un tableau actualisé des actions sera distribué à l'occasion de la réunion du Bureau de Québec. Je ne peux qu'encourager les sections à indiquer les actions de coopération qu'elles souhaiteraient mener au cours de l'année 2017 au bénéfice de l'Assemblée nationale malienne dans le cadre de ce programme multilatéral de développement francophone.

C. BURKINA FASO

La crise démocratique qui a frappé le Burkina Faso à l'automne 2014 a entraîné la mise sous observation à titre préventif de la section burkinabè de notre Assemblée lors du Bureau de Clermont-Ferrand en janvier 2015. Le bon déroulement des élections présidentielle et législatives en novembre 2015 et le retour à la stabilité politique a entraîné la levée de la sanction lors du Bureau de Siemp Reap en janvier 2016. Les membres du Bureau ont alors annoncé, dans leur déclaration sur la situation du Burkina Faso, leur volonté que soient mises en œuvre des actions de coopération destinées au renforcement des capacités de l'Assemblée nationale burkinabè.

En ce sens, l'APF a participé le 23 novembre 2016 à Ouagadougou à une réunion des partenaires techniques et financiers de l'Assemblée nationale du Burkina Faso dans le cadre de la mise en œuvre de son plan stratégique 2016-2020. Sous la conduite du Président de l'Assemblée nationale, S.E.M. Salifou Diallo, la réunion a rassemblé une cinquantaine de parlementaires burkinabè et une vingtaine de partenaires internationaux, notamment USAID, le PNUD, la Banque mondiale et plusieurs ambassades présentes à Ouagadougou.

L'objectif de la réunion était, dans un premier temps, d'exposer aux partenaires le nouveau plan stratégique de l'Assemblée nationale du Burkina Faso, dans un second temps de présenter le plan opérationnel prévu pour l'atteinte des cibles du plan stratégique et, dans un troisième temps, de permettre aux différents partenaires de s'associer aux actions proposées.

Dans une dynamique d'appui aux parlements en sortie de crise et répondant à la demande de son Bureau, l'APF avait déjà exprimé sa volonté de mettre en œuvre avec l'Assemblée nationale burkinabè un programme de coopération visant à renforcer les capacités des parlementaires et des fonctionnaires parlementaires et à améliorer les ressources mises à la disposition de l'Assemblée nationale. La réunion du 23 novembre a ainsi été l'occasion pour l'APF de présenter aux parlementaires burkinabè les cadres de coopération offerts par notre Assemblée et les possibilités concrètes et accessibles de formation et de renforcement des capacités. À la suite de cette réunion, l'Assemblée nationale du Burkina Faso a ainsi pu présenter des demandes précises à l'APF en fonction de ses propres priorités et de l'offre de services disponibles en matière de coopération. Des demandes de soutien par l'entremise du Programme Noria et pour la formation de fonctionnaires parlementaires ont notamment été transmises à l'APF.

VI. L'ORGANISATION DU SECRETARIAT GENERAL

À l'initiative du Parlement de la fédération Wallonie Bruxelles qui en assumait intégralement le coût, le Secrétariat général de l'APF a bénéficié pour la première fois de la mise à disposition d'une jeune étudiante belge, Mme Marie Beheydt. Cette étudiante en Master de relations internationales à l'Université libre de Bruxelles a apporté une aide conséquente au Secrétariat général du 15 septembre au 18 novembre, notamment dans le cadre de la préparation de la Conférence des jeunes francophones à Paris. Mme Marie Beheydt a par la suite été choisie par la délégation de la fédération Wallonie Bruxelles pour l'accompagner au Sommet de la Francophonie.

J'exprime tous mes remerciements et ma reconnaissance à MM. Philippe Courard et Fassi Fihri pour cette aide au fonctionnement du Secrétariat général.

Par ailleurs, le Secrétariat a également pu compter tout au long de ce second semestre 2016 sur l'aide du volontaire international francophone béninois, M. Claude Biao, présent depuis le début de l'année. Son stage s'est terminé fin décembre. M. Claude Biao, qui a notamment démontré de grandes qualités d'écriture, a été un renfort important pour les conseillers du Secrétariat.

Enfin, à la demande du Président de l'Assemblée nationale de Madagascar, M. Jean-Max Rakotomamonjy, le Secrétariat général a accueilli en stage sa conseillère spéciale et diplomatique, Mme Lova Rajoarinelinasu du 1er septembre 2016 au 15 janvier 2017. Ce stage, qui est prolongé jusqu'au 30 avril 2017, a pour objet de faciliter la mise en place d'une cellule diplomatique au sein du parlement malgache.

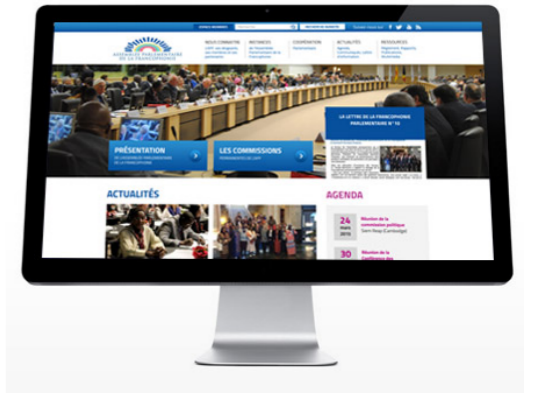
VII. POLITIQUE DE COMMUNICATION ET SITE INTERNET

A. LE SITE INTERNET DE L'APF

Annoncé dans le cadre stratégique et présenté au Bureau de Clermont-Ferrand en janvier 2015, le nouveau site internet de l'APF est en ligne depuis près d'un an.

Le nouveau site répond pleinement aux attentes des sections membres de l'APF : plus clair, plus aéré, plus graphique, ce dernier permet un accès simplifié aux travaux des sections et des instances de notre institution. Plus moderne, il met en avant le travail médiatique de la communication de l'APF.

Une cartographie interactive des sections membres occupent le centre de la page d'accueil du site. Chaque section a ainsi sa page dédiée avec des informations accessibles à tous sur sa participation à l'APF ainsi que sur sa structure, ses membres et ses plateformes de communication.



Nécessitant une constante mise à jour, le Secrétariat général travaille au quotidien pour améliorer cet outil et compte sur l'implication et la transmission d'informations de la part de ses sections pour pouvoir faire vivre cet espace sur les membres de l'APF.

B. LES AUTRES SUPPORTS DE COMMUNICATION

1. Page Facebook de l'APF et du PFJ

Suivie désormais par 3250 internautes, la page Facebook de l'APF est un excellent relais des activités de l'organisation. Lors de chaque mission, les internautes peuvent ainsi découvrir en temps réel les photographies et les différentes interventions des participants. Cette page permet aussi d'annoncer les changements dans le monde politique francophone (élections, désignation des présidents d'assemblées, etc.) et de relayer les informations des parlements.

Il serait souhaitable que les sections possédant une page Facebook ou un site internet et qui souhaitent que certaines de leurs informations aient une résonance dans l'espace francophone (annonce de stages, visite virtuelle, nomination des membres de la section, etc.) prennent contact avec le service communication de l'APF.

La page Facebook du Parlement francophone des jeunes, forte de ses 6533 abonnés, est un canal de communication privilégié avec la jeunesse francophone. Deux groupes privés ont également été mis en place pour maintenir le contact avec les jeunes participants des 6e et 7e édition du PFJ.

Deux WebTVs : APFTV et PFJTV ont été créées depuis le Bureau de Clermont Ferrand en partenariat avec TV5MONDE. Ces dernières sont accessibles depuis les pages Facebook de l'APF et du PFJ où elles ont un onglet dédié. Les contenus diffusés par ces chaînes sont à la fois du contenu propre à l'APF (via sa chaîne Youtube) et du contenu TV5MONDE sur des sujets pouvant intéresser nos internautes.

2. Fil Twitter de l'APF

L'APF tweete en temps réel les réunions de ses instances et retweete ses sections, ses parlementaires et ses partenaires institutionnels, créant ainsi un lien virtuel entre les différents acteurs du monde francophone. Fort de la progression de ce fil, l'APF accentue sa présence sur ce réseau pour entretenir l'intérêt de ses abonnés (7943 soit près de 2000 de plus qu'en juillet 2016) et en gagner de nouveaux.

3. Reportages vidéo

L'APF réalise des reportages vidéo des événements qu'elle organise ou auxquels elle participe. Depuis la dernière réunion du Bureau à Antananarivo, une [vidéo](#) a été réalisée pour la carte de vœux digitale de l'APF.

4. La Lettre de la Francophonie parlementaire

Conformément à l'orientation n°5 du cadre stratégique pour l'APF, la *Lettre de la Francophonie parlementaire* remplace la parution de la revue *Parlements et Francophonie*.

Cette lettre est structurée en trois parties : l'actualité de l'APF, celles des sections et un focus sur une personnalité de l'APF sous forme de questionnaire. Trois numéros ont été diffusés depuis le Bureau d'Antananarivo avec les questionnaires de M. Joël Lightbound, Président de la section canadienne de l'APF (député, Canada) et des deux co-porte-paroles du Parlement francophone des jeunes : Isabelle Le Bourdais (Québec) et Ibrahima Diabaté (Côte d'Ivoire).

L'APF a choisi d'innover en proposant un format interactif pour cette parution. En parcourant la *Lettre de la Francophonie parlementaire*, on découvre de nombreux liens vers le site de l'APF, les sites de nos sections et ceux de nos partenaires, permettant ainsi de mettre en avant, de façon dynamique, nos activités.

Cette lettre d'information mensuelle est diffusée sur l'ensemble de nos plateformes de communication (site internet, page Facebook, fil Twitter).

politique

résolutions

développement

culture

observation

veille

Pour en savoir plus:
apf.francophonie.org

éducation

coopération

échanges

suivi

vigilance

démocratie

information

avis

Francophonie

appui



ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DE LA FRANCOPHONIE

233 Boulevard Saint-Germain 75007 Paris-France

Téléphone : 33 (0) 1 40 63 91 60

Télécopie : 33 (0) 1 40 63 91 78

Courriel : info@apf-fr.org

<http://www.facebook.com/apf.francophonie.org>

<https://twitter.com/APFfrancophonie>